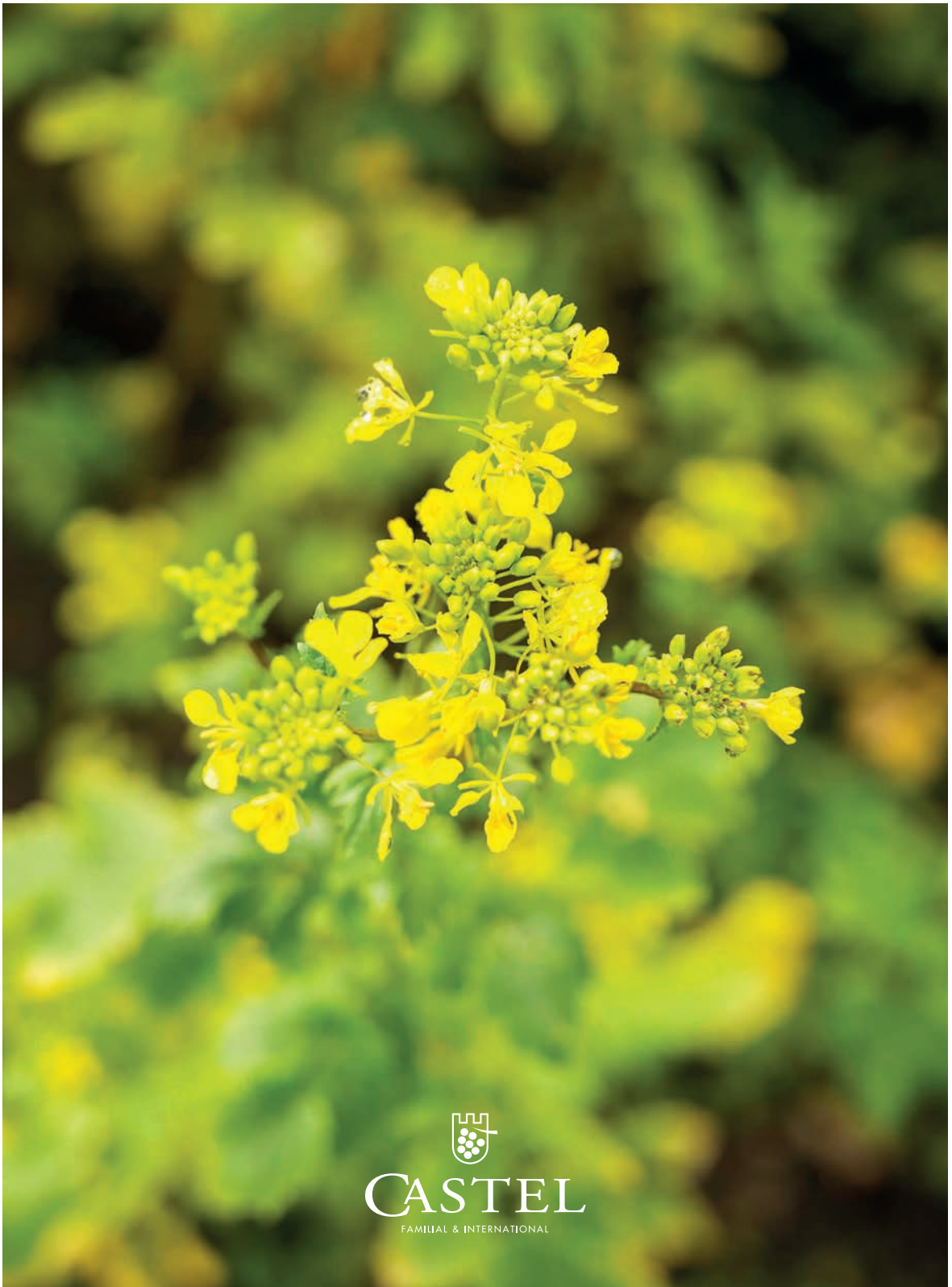


2023
(EXERCICE 2022)



**RAPPORT RESPONSABILITÉ
SOCIÉTALE DES ENTREPRISES (RSE)**
CASTEL VINS

SOMMAIRE

P4/ 1. NOTRE RAISON D'ÊTRE

P6/ 2. ÉDITO

P8/ 3. L'ECO-SYSTÈME CASTEL

P12/ 4. MODELE AFFAIRES ET GOUVERNANCE

P18/ 5. NOTRE ENGAGEMENT DE DEVELOPPEMENT DURABLE

P20/ 6. NOS RISQUES ET ENJEUX

P23/ 7. RESPONSABILITÉ SOCIALE

« Rassembler et faire grandir autour du vin »

P26 - Prévenir et réduire les risques en matière de santé et de sécurité au travail

P28 - Encourager le développement du capital humain, engager nos équipes et donner du sens

P30 - Assurer des conditions et des relations de travail justes, engageantes et pérennes

P32 - Proposer à nos collaborateurs un cadre de vie au travail qualitatif

P35/ 8. RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

« Concilier nature et culture »

P36 - Favoriser une agriculture raisonnée et plus respectueuse

P38 - Contribuer à la préservation de la biodiversité essentielle à nos vignobles

P40 - Maîtriser nos consommations en eau et traiter les effluents

P42 - Réduire nos déchets et mieux les valoriser

P44 - Limiter l'impact de nos emballages et développer l'économie circulaire

P46 - Limiter l'empreinte carbone des activités de l'entreprise et améliorer notre efficacité énergétique

P49/ 9. RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

« Ouvrir à tous le monde du vin »

P50 - Promouvoir l'éthique des affaires et lutter contre la corruption

P52 - Avoir des pratiques d'achats responsables

P54 - Garantir la qualité de nos produits

P56 - Promouvoir une consommation responsable et la transparence des informations produit

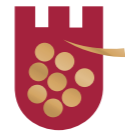
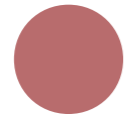
P58 - Maintenir un dialogue continu avec nos parties prenantes

P60 - Accroître notre ancrage territorial et favoriser le développement socio-économique des communautés locales

P62/ 10. NOTRE CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) EN LIEN AVEC NOS ENGAGEMENTS

1

NOTRE RAISON D'ÊTRE



CASTEL

VIGNERONS - NÉGOCIANTS - COMMERCANTS

Depuis trois générations, une évidence s'impose à notre famille et nos équipes : « **Faire vivre le vin.** » est devenu notre raison d'être.

Cette mission sous-tend et oriente toutes nos activités de vignerons, de négociants ainsi que de commerçants que nous mettons en œuvre avec un esprit d'entreprise et une agilité digne d'une PME, et avec l'envergure du groupe international que nous sommes devenus.

" FAIRE VIVRE LE VIN "

2 ÉDITO



Le présent rapport RSE est émis volontairement par Castel Vins.

Les données indiquées concernent ainsi l'ensemble des entités composant Castel Vins. Castel Vins formalise par ailleurs une déclaration de performance extra financière (=DPEF*) consolidée au niveau groupe avec les deux pôles d'activités (Castel Bières et Castel Agro-Industriel). Les données chiffrées des strictes périmètres DPEF* Castel Vins ou Castel Frères plus restrictifs, seront précisés le cas échéant.

* Déclaration de performance extra financière (DPEF) issue de la directive européenne NFRD (Non Financial Reporting Directive) transposée en droit français par l'ordonnance n°2017-1180 du 19 juillet 2017 et le décret n°2017-1265 du 9 août 2017.

PLUS QU'UN DISCOURS, S'ENGAGER À FAIRE VIVRE LE VIN NOUS PORTE, NOUS RESSEMBLE ET NOUS RASSEMBLE.

Depuis toujours, nous avons à cœur de porter haut les couleurs de notre savoir-faire familial de vigneron qui a fait naître notre entreprise, mais aussi notre expertise de commerçant et de négociant, qui a permis à nos châteaux, nos belles marques, et plus largement notre sélection de vins et grands crus, d'avoir la place qu'ils ont aujourd'hui auprès de vous.

Aujourd'hui, notre entreprise est multiple. Nos propriétés, établissements et maisons de vins, différents mais complémentaires, co-existent, interagissent, s'enrichissent, et façonnent ensemble une route commune et durable. Pour que cet engagement familial continu à faire rayonner le monde du Vin, nous mettons en œuvre une politique de responsabilité à notre image : agile et concrète.

Sur le plan économique, environnemental, social et sociétal, ensemble, avec nos équipes et nos partenaires, nous nous efforçons chaque jour de piloter et ajuster un développement qui soit à la fois pérenne, durable et profitable à tous.

Avec pragmatisme, détermination et efficacité.

Sophie Palatsi,
Directrice Qualité & RSE,

Philippe & Alain Castel
PDG & DG de Castel Frères

3 L'ECO-SYSTÈME CASTEL

NOS MÉTIERS

VIGNERONS



Spécialiste du vignoble bordelais depuis ses origines, Castel cultive son savoir-faire de vigneron et dispose d'une expertise unique des vignobles français avec une collection de **24 propriétés**, situées au cœur du bordelais, en Muscadet, en Provence, dans la Loire ou encore dans le Languedoc. Chacune de ces propriétés a été sélectionnée pour **son caractère, son originalité et sa qualité** avec l'ambition de **sublimer le fruit de leur terroir**, mais aussi la volonté de respecter et protéger ce patrimoine.

NÉGOCIANTS



Un métier qui contribue au rayonnement du savoir-faire français à travers le monde. Il est assuré par les établissements de production implantés dans chaque grande région viticole en France, par ses 9 maisons de vins et sociétés commerciales indépendantes et complémentaires : Patriarche, Barton & Guestier, Listel S.A.S, Barrière Frères, Castel Frères, Cœnoalliance, Société des Vins de France Vins Tranquille et Société des Vins de France Vins Effervescents, Maison Bedhet Valette, La Confrérie. Au fil des années, Castel Vins a réussi à associer son savoir-faire de négociant à celui de ces différentes maisons historiques en vins français. Elles offrent un assortiment unique à l'ensemble des réseaux de distribution français et internationaux.

COMMERÇANTS



Les enseignes de cavistes Nicolas (503 magasins, 59 magasins franchisés), LES CHAIS DES SAVOURS (Craft and Beer), VINATIS (leader de vente de vin en ligne en France), partagent la même mission : faciliter la découverte du vin qui convient le mieux au consommateur. Véritables professionnels, connaissant parfaitement leurs produits et les mets avec lesquels ils s'accordent le mieux, ces réseaux ont pour mission de faire découvrir et apprécier un maximum de vins français en guidant au mieux les clients dans leurs choix. L'activité de distribution spécialisée permet également au Groupe de développer toute une palette de services autour du vin, pour offrir à tout un chacun la possibilité de parfaire sa culture.

NOTRE ORGANISATION CASTEL VINS

CHÂTEAUX & GRANDS CRUS



● 24 PROPRIÉTÉS

- CHÂTEAU BARREYRES
- CHÂTEAU BEAUMONT (50%)
- CHÂTEAU BEYCHEVELLE (50%)
- CHÂTEAU CAMPET
- CHÂTEAU CAVALIER
- CHÂTEAU D'ARCINS
- CHÂTEAU DE GOËLANE
- CHÂTEAU DE HAUT COULON

- CHÂTEAU DE L'HYVERNIÈRE
- CHÂTEAU DU LORT
- CHÂTEAU DU BOUSQUET
- CHÂTEAU FERRANDE
- CHÂTEAU HOURTOU
- CHÂTEAU LATOUR CAMBLANES
- CHÂTEAU MALBEC
- CHÂTEAU MAGNAN LA GAFFELIÈRE
- CHÂTEAU MAGNOL

- CHÂTEAU MONTLABERT
- CHÂTEAU TOUR PRIGNAC
- CLOS DES ORFEUILLES
- CRU LA MAQUELINE
- DOMAINE DE LA BOTINIÈRE
- DOMAINE DE LA CLAPIÈRE
- DOMAINE DES HAUTES COTTIÈRES

● NÉGOCE GRANDS CRUS



À L'ÉTRANGER

- CASTEL CHINE
- CASTEL JAPON
- CASTEL POLOGNE
- CASTEL RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
- BGPL USA
- HERZBERGER
- LFE (Pays Bas)
- LFE (Allemagne)



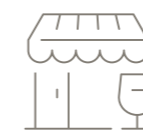
LES SERVICES

- CAVE PATRIARCHE
- CAVE DE SOPHIE
- CAVE D'ARCINS
- CAVE MONTLABERT
- CAVE DU JURANÇON
- CAVE DU LORT



LES ÉTABLISSEMENTS

- CASTEL ILE DE FRANCE
Thiais
- CASTEL NOUVELLE AQUITAINE
Blanquefort et Jurançon
- CASTEL RHÔNE
Saint-Priest
- CASTEL LOIRE
la Chapelle-Heulin
- CASTEL OCCITANIE
Béziers et Sète
- CASTEL PROVENCE
Pierrefeu et Vidauban
- CASTEL HAUTS DE FRANCE
Saint-Omer
- CASTEL BOURGOGNE
Beaune



LA DISTRIBUTION

- BEDHET VALETTE
- COVINO
- NICOLAS



MAISON DE VINS

- CASTEL FRÈRES
- BARRIÈRE FRÈRES
- BARTON & GUESTIER
- LISTEL
- PATRIARCHE (KRITER Brut de Brut)



E-COMMERCE

- VINATIS
- LE SAVOUR

LES GRANDES DATES

1920

La famille Castel et le vin : **L'AVENTURE COMMENCE** par leur père ouvrier viticole.

1947

DÉJÀ, REPOUSSER LES FRONTIÈRES

Pierre Castel, 20 ans, a l'intuition précoce que le développement du commerce des vins de la famille passe par l'exportation.

Les premières «Dames-jeanne», bonbonnes ancêtres du BIB®, partent du port de Bordeaux direction l'Afrique.

1949

L'ENTREPRISE FAMILIALE

Les frères et sœurs Castel créent la première société d'exportation (SECSO) qui deviendra Castel Frères.

1956

Ouverture d'un établissement en Languedoc.

1957

NÉGOCIANT & VIGNERON

La famille Castel acquiert son premier vignoble : Château de Goëlane, propriété d'Angel Castel, frère de Pierre et co-fondateur de l'entreprise Castel.

1963

LE PARI OSÉ DE LA GRANDE DISTRIBUTION

Arrivée des vins Castel dans les supers et hypermarchés naissants ; une véritable volonté de rendre les vins de la famille accessibles au plus grand nombre.

1964

Nouvel établissement sur le port de Bordeaux.

1975

Nouveaux établissements en Vallée du Rhône, Beaujolais puis en Provence.

1986

CRÉATION DE MARQUES À SUCCÈS

Naissance de Baron de Lestac considéré aujourd'hui comme le Bordeaux préféré des français. Pour chaque vignoble Castel, suivront d'autres grandes réussites plébiscitées par les consommateurs :

- > Roche Mazet (IGP Pays d'OC en 1997)
- > Plessis Duval (Loire en 2007)
- > Aimé Roquesante (Provence en 2000).

1988

- VIGNERON - NÉGOCIANT - COMMERCANT -

Acquisition de Nicolas : 1^{er} réseau de cavistes distributeurs de vins et spiritueux afin d'être au plus près du consommateur.

2000

L'INTUITION DE LA CHINE

Signature d'un des premiers partenariats chinois, avec Changyu, N°1 du vin en Chine.

LA QUALITÉ AVANT TOUT

Mise en place, au cœur des savoir-faire Castel, d'une démarche de qualité systématique, au service de l'excellence produit.

Création des fonctions stratégique de « winemaker » national, de responsable national de la qualité et de responsable du développement durable.

2001

L'AUDACE, TOUJOURS L'AUDACE

Construction à Blanquefort du plus grand chai d'élevage d'Europe, d'une capacité de 50 000 barriques, pour reproduire à grande échelle les méthodes éprouvées dans les propriétés Castel.

2007

L'INNOVATION AU SERVICE DU CONSOMMATEUR

Rachat de Friedrich : leader du « Bag in Box® » français. Après les dame-jeannes du siècle dernier, Castel développe le BIB® : un nouveau format permettant de préserver le vin de l'air et de la lumière. Facile à transporter et adapté à une consommation mesurée, il permet au consommateur de conserver son vin jusqu'à 2 mois.

2008

DES CHÂTEAUX ET DES GRANDS CRUS

L'activité de Négoc Grands Crus d'Œnoalliance passe sous le giron de Castel Frères. La même année, la famille Castel rachète Château Montlabert, Grand Cru de Saint-Émilion et affirme sa volonté de dénicher, de révéler et de sublimer les potentiels des terroirs et leurs talents.

2009

PRENDRE SOIN DE LA TERRE, DE LA VIGNE ET DES HOMMES

Engagement dans la certification Terra Vitis*, généralisée à terme à tous les vignobles Castel.

2010

ACQUISITIONS
De Barton & Guestier, spécialiste de vins français à l'international.
Du Château Magnol Haut-Médoc Cru Bourgeois.

2010

CASTEL Blanquefort et Château Magnol (BARTON & GUESTIER) certifiés ISO 14 001 à travers le SME (Système Management de l'Environnement de Bordeaux). Démarche collective initiée par le CIVB (Conseil Interprofessionnel du Vin de Bordeaux).

*Terra Vitis : seule certification 100% spécifique faite par des vignerons pour des vignerons.

2011

BULLES, BOURGOGNE ET ŒNOTOURISME

Acquisition de Kriter : Castel développe une véritable compétence technique sur les effervescents. Achat de Patriarche, grande maison de Bourgogne implantée au cœur de Beaune, spécialisée dans les Bourgogne AOC et dans l'œnotourisme avec ses 5 km de caves souterraines ouvertes aux visiteurs.

2011

UNE PÉPITE AU CŒUR DE CASTEL

La famille des Châteaux s'agrandit et se renforce avec l'acquisition du Château Beychevelle* : Grand Cru Classé Saint-Julien, pour compter désormais 24 propriétés de caractère et de grands vins en devenir. Castel se dote du spécialiste des grands crus depuis 1932 - Barrières Frères - en complément de Castel Frères, le réseau historique.
*à 50% avec le groupe japonais Suntory

2012

Certifications IFS & BRC des 6 principaux établissements de production en France

2014

LEADER DU ROSÉ

Après l'achat du Château Cavalier en Provence en 2000, Castel continue d'investir sur le marché en pleine expansion du rosé, avec l'acquisition de Listel SAS en 2014 et contribue ainsi à la montée en puissance du rosé à l'international.

2015

19 de nos propriétés familiales certifiées TERRA VITIS.

2016

OSER LES BULLES À BORDEAUX

Toujours visionnaire, Castel continue d'innover et développe des effervescents de Bordeaux sous la marque Malesan. Plusieurs crémants ont ensuite vu le jour comme le Crémant de Maison Castel ou encore le Crémant de la propriété du Cru la Maqueline.

2017

Certifications IFS & BRC en inopiné des 7 principaux sites de production en France.

2018

Code de conduite groupe + LFE reconnu MVO (label RSE Nederland)

2020

CASTEL Blanquefort reconnu Engagé RSE confirmé (label RSE AFNOR)

2022

Deux châteaux certifiés en viticulture biologique, cinq en conversion.

2022

Château Montlabert optient la mention Saint-Émilion Grand Cru CLASSÉ. Acquisition du leader en France de la vente de vin en ligne : Vinatis.

4 MODÈLE D'AFFAIRES ET GOUVERNANCE

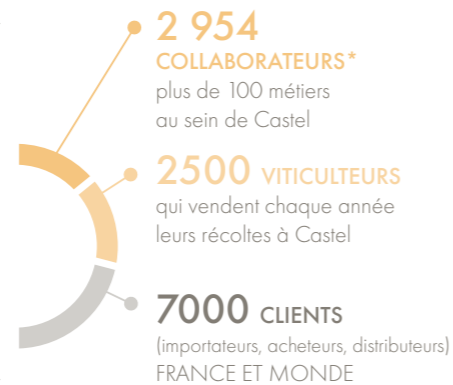


CHIFFRES CLÉS



UNE ENTREPRISE FAMILIALE
avec 3 générations impliquées dans l'entreprise

CASTEL FAIT TRAVAILLER INDIRECTEMENT



*L'effectif total inclut 685 gérants mandataires NICOLAS.



PLUS DE 500 GRANDS CRUS
commercialisés
dont **PLUSIEURS EXCLUSIVITÉS**
internationales ou territoriales

3 COULEURS de vins
+ **1 EFFERVESCENT**

	2021	2022
Production totale (HL ou Tonnes)	3 313 986	3 116 963
Variation de la production avec N-1	10%	- 7%
Effectif	2 056	2 269 *
Variation effectif avec N-1	-	4%
Chiffre d'affaires (K€)	1 165 000	1 101 700 **
Variation CA avec N-1	-	-5%
Taxes locales (K€) **	71 596	58 546***
Variation des taxes locales avec N-1	-	-18,2%

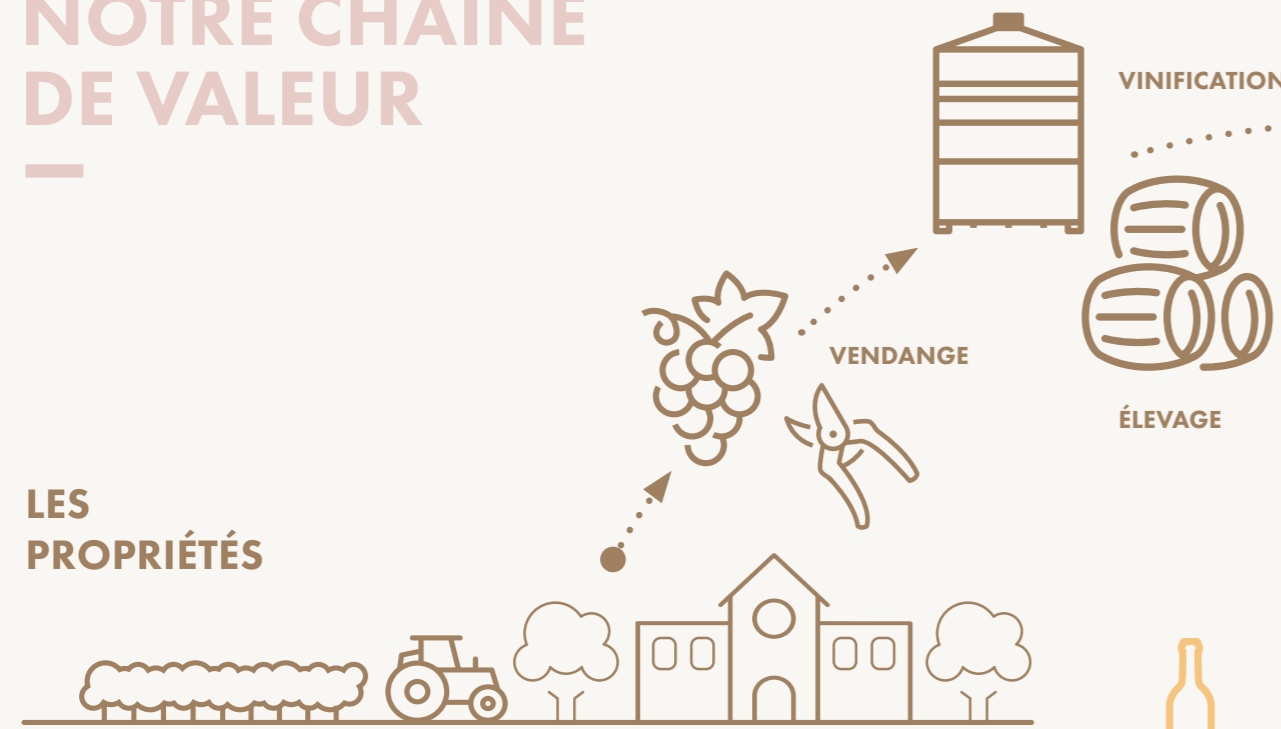
*Effectif correspond aux salariés permanents et temporaires hors gérants mandataires NICOLAS, effectif VINATIS inclus. L'effectif total (incluant les gérants) est de 2 954 collaborateurs.

**CA correspond au périmètre financier.

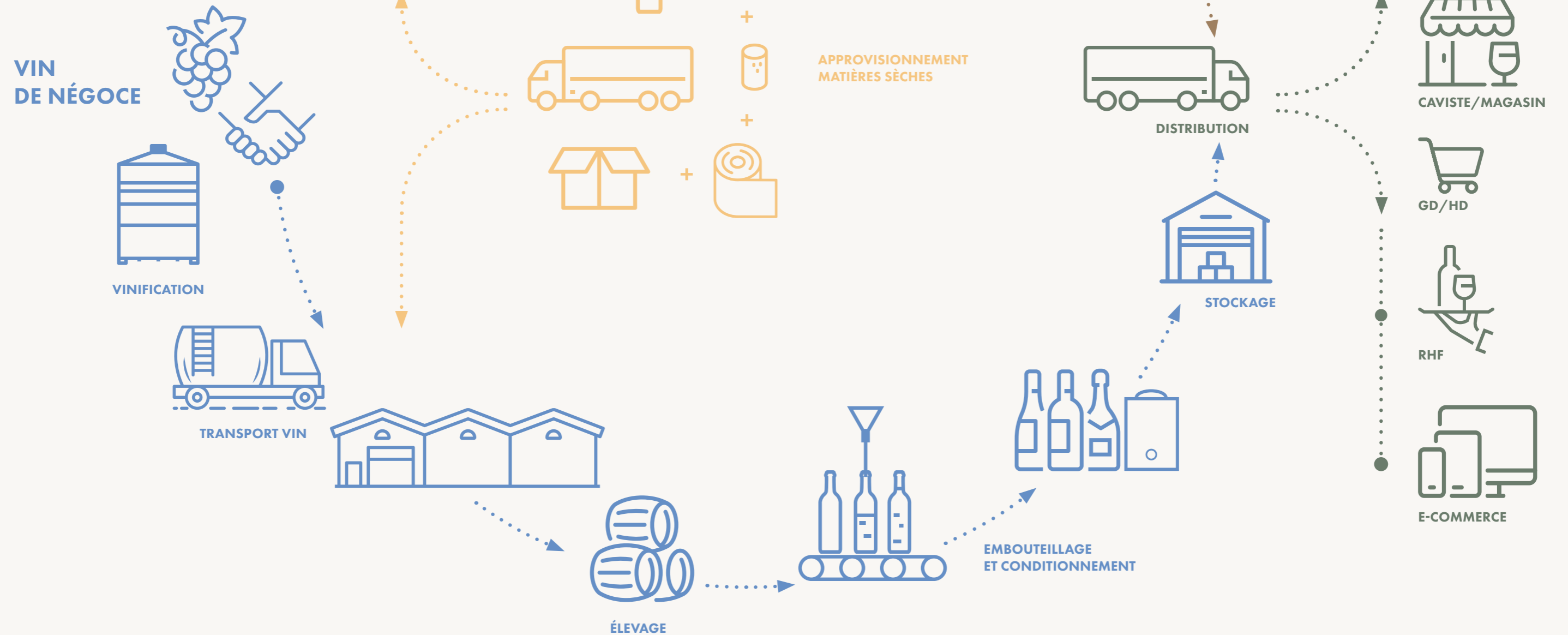
***les taxes locales comprennent l'IS, la CFE et CVAE, les taxes foncières et les droits d'accises, TVA non comprise.

NOTRE CHAÎNE DE VALEUR

LES PROPRIÉTÉS



VIN DE NÉGOCE





NOTRE GOUVERNANCE

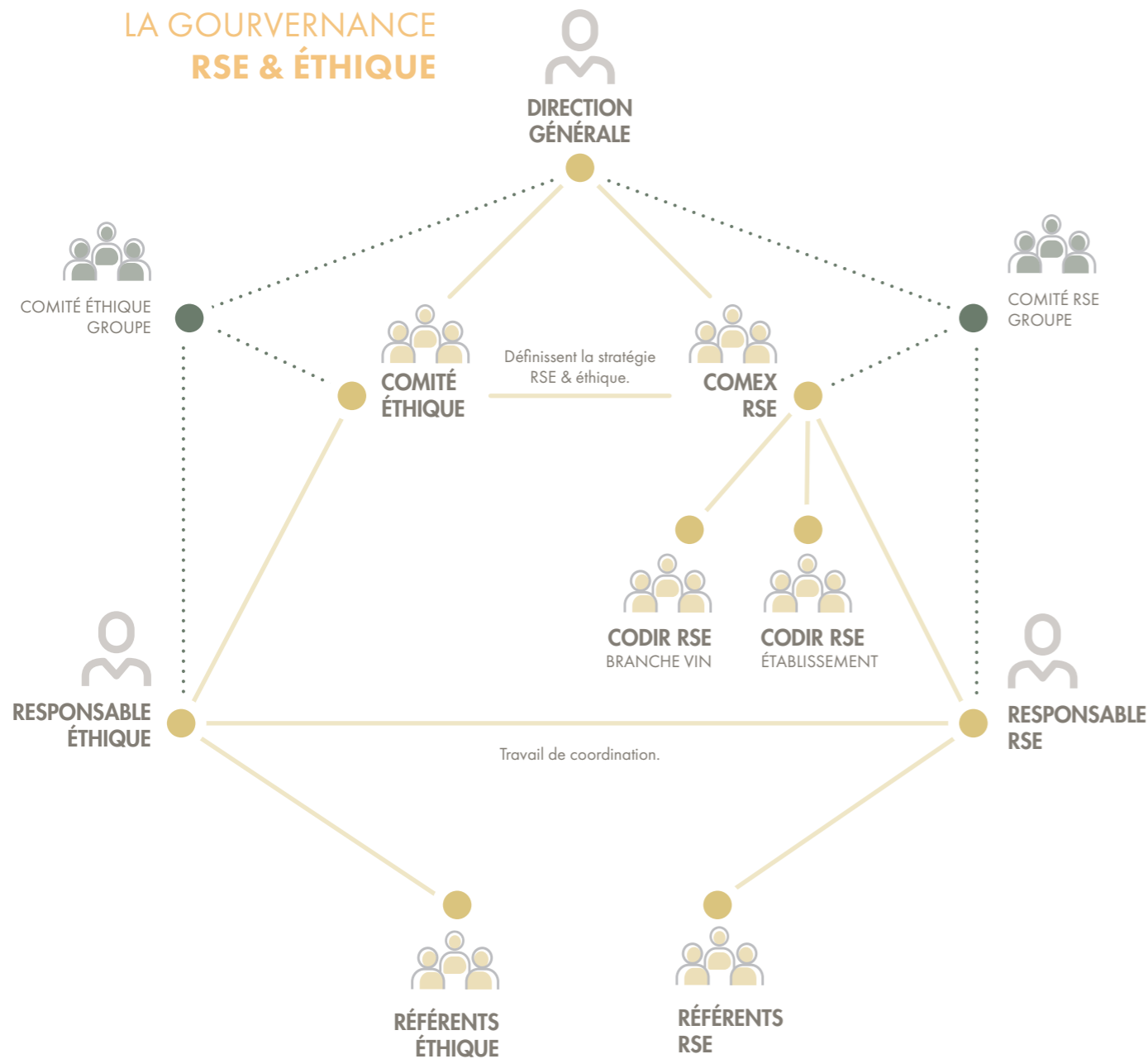
La gouvernance de notre filière viti-vinicole, mandatée par la Direction Générale, s'organise selon 2 axes.

- Un Comité éthique
- Un COMEX RSE et deux CODIR RSE

L'intégration de la RSE dans le management de Castel est un levier essentiel pour faire en sorte que les critères environnementaux et sociaux soient pris en compte par les Organisations et Métiers Supports Castel dans le pilotage de leurs activités et pour la mesure de la performance, au même titre que les critères financiers et économiques.



LA GOUVERNANCE RSE & ÉTHIQUE



LE COMITÉ ÉTHIQUE ET NOTRE CODE DE CONDUITE

En 2017, un Code de Conduite a été adopté disponible sur les sites internet. Les articles détaillent les règles de conduite à suivre par les collaborateurs dans le cadre de leur activités professionnelles. Il rappelle l'obligation de respect des lois et règlements, dont certaines situations de non-conformité sont illustrées. La Société attend également de ses partenaires commerciaux qu'ils appliquent des standards de conduite équivalents aux siens.

Le Comité Éthique, organe principal du programme de conformité et du plan de vigilance, se réunit à une fréquence régulière afin de suivre l'application du Code de Conduite, la formation continue des collaborateurs et le traitement des signalements parvenus par les différentes voies de recours disponibles.

LE COMEX RSE ET CODIRs RSE

Depuis 2022, un COMEX RSE et deux CODIRs RSE, instances mandatées par la Direction Générale agissent en toutes circonstances dans l'intérêt de l'entreprise. Remplaçant le comité de pilotage RSE créé en 2019, le COMEX définit la stratégie RSE à court, moyenne et long terme de l'entreprise en fixant des objectifs et indicateurs selon les trajectoires établies, les CODIRs RSE mettent en œuvre les plans d'actions pertinents pour agir conformément la stratégie sur chacun de leurs écosystèmes.

Complémentaires au COMEX & CODIRs, des groupes de travail œuvrent aux enjeux RSE de thématiques particulières comme les emballages ou les achats responsables, la stratégie environnementales des Châteaux & Domaines,...

Des comités RSE locaux se déploient par ailleurs sur les entités de l'entreprise.



5

NOTRE ENGAGEMENT DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Du fait de son développement international et de son ancrage local, le groupe Castel et ses filiales souhaitent se positionner comme des acteurs engagés afin de répondre aux nombreux défis socio-économiques que rencontrent les entreprises du secteur agro-alimentaire de nos jours.

LE PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

Adhérente aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies depuis 2019, **la Société s'est ainsi engagée publiquement** à aligner sa stratégie de long terme aux **10 principes universels**.

18

10 PRINCIPES DU PACTE MONDIAL

DROITS DE L'HOMME

Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme. Veiller à ne pas se rendre complice de violations des droits de l'homme.

NORME INTERNATIONALES DU TRAVAIL

Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement. Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matières d'environnement.

ENVIRONNEMENT

Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective. Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi. Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants. Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fond et les pots-de-vin.



LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE À L'HORIZON 2030

Adoptés en 2015 par l'ensemble des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, **les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD)** définissent les champs prioritaires pour lesquels les efforts conjoints des États, des entreprises et de la société civile sont réunis.

Les mesures prises pour répondre aux risques extra-financiers significatifs des activités permettent ainsi de contribuer à l'atteinte d'une partie de ces objectifs.



19

6 NOS RISQUES ET ENJEUX STRATÉGIQUES



RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

Agriculture raisonnée : risques de pollutions et d'appauvrissement des sols
Traitement de la vigne / gestion des sols.

Préservation de la biodiversité : risques de surexploitation des ressources menant à des pertes de la diversité biologique et la dégradation des écosystèmes, à la richesse de sols et l'oxygénation des milieux.

Gestion de l'eau et traitement des eaux usées : risques de prélèvement importants de la ressource en eau et de pollution due aux effluents non traités.

Gestion des déchets et écoconception : risques de pollutions de l'environnement et de nuisance pour la biodiversité par une production excessive d'emballages et une mauvaise maîtrise de la fin de vie des déchets.

Gestion des énergies et changements climatiques : risques d'un bilan énergétique défavorable et d'actions insuffisantes pour l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques.



RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

Dialogue avec les parties prenantes : risques de méconnaissance et de malentendus des attentes des parties prenantes externes.

Ancrage auprès des communautés locales et patrimoine : risques d'inadéquation des actions avec les attentes des parties prenantes.

Qualité des produits, santé et sécurité du consommateur & satisfaction du consommateur : risques de défaillance dans la qualité des produits et de ne pas répondre aux attentes des clients et des consommateurs.

Consommation responsable : risques de manque de prévention sur les conséquences d'une consommation abusive de produits alcoolisés et sucrés.

Plan de vigilance : risques de non-conformités aux lois et aux règlements chez les partenaires commerciaux.

Achats responsables : risques de difficultés d'approvisionnement en matières premières et de non intégration des impacts sociaux, sociétaux et environnementaux de nos fournisseurs.

MÉTHODOLOGIE D'IDENTIFICATION ET D'ÉVALUATION DES RISQUES EXTRA-FINANCIERS

Cette collecte s'appuie sur les précédents dispositifs réglementaires de reporting extra-financier, sur l'intégration de l'ordonnance et du décret préalablement cité, ainsi que des définitions de l'Organisation Internationale du Travail et des référentiels internationaux suivants : l'ISO 26000, et le Global Reporting Initiative.

Inspirée des normes de la Global Reporting Initiative, le Pacte Mondial des Nations Unies, l'ISO 26000 et des dispositifs règlementaires de reporting extra-financier (Directive européenne NFRD), l'analyse s'est déroulée en 4 étapes :

1- Identification des thèmes d'intérêt : cette identification s'est faite à partir des thématiques déjà abordées par Castel dans ses documents publics, d'un benchmark de la concurrence, du Plan de la Filière, des politiques de l'Interprofession, et enfin des questions centrales de la Norme ISO 26000.

Sur 180 thèmes identifiés, 22 ont été retenus pour une analyse plus approfondie.

2- Consultation et hiérarchisation au cours de laquelle le COMITÉ DE PILOTAGE RSE composé des Directeurs des organisations et métiers Castel a hiérarchisé les sujets RSE identifiés.

3- Consolidation par le calcul des moyennes des résultats obtenus afin de définir la position de l'enjeu.

4- Validation des enjeux lors du COMITÉ DE PILOTAGE RSE (avril 2019).

Santé et sécurité au travail : risques d'accidents du travail ou de trajets et de maladies professionnelles.

Formation professionnelle et attractivité des métiers : risque de ne pas satisfaire les attentes des collaborateurs en matière de montée en compétences et risque d'une perte d'attractivité des emplois.

Autres risques liés aux relations et conditions du travail : risque d'une mauvaise écoute des collaborateurs pouvant nuire aux conditions de travail (dialogue social, discriminations, politique salariale, durée du travail, harcèlement, protection sociale, égalité de traitement).



RESPONSABILITÉ SOCIALE

La description de ces risques est détaillée aux chapitres suivants, suivie des politiques, dispositifs ou actions qui y répondent et d'indicateurs permettant la mesure de l'efficacité des moyens mis en œuvre pour la maîtrise de ces risques.

COLLECTE DES DONNÉES

Les informations disponibles dans ce rapport sont issues d'une collecte de données pour l'ensemble des entités du Castel Vins.

Le périmètre exclut les sites qui auraient fermé en cours d'année mais inclut les nouveaux sites ouverts en cours d'année.

Les indicateurs qui ont été retenus ont été jugés les plus pertinents au regard des risques encourus, des opportunités et en prenant en compte les attentes des parties prenantes. Sur la base de l'évaluation de ces risques, le département RSE s'attache ici à décrire les politiques et les actions mises en place visant à les réduire ou à les atténuer, ainsi que les résultats obtenus pendant la période de reporting par le biais d'indicateurs de résultat et de performance.

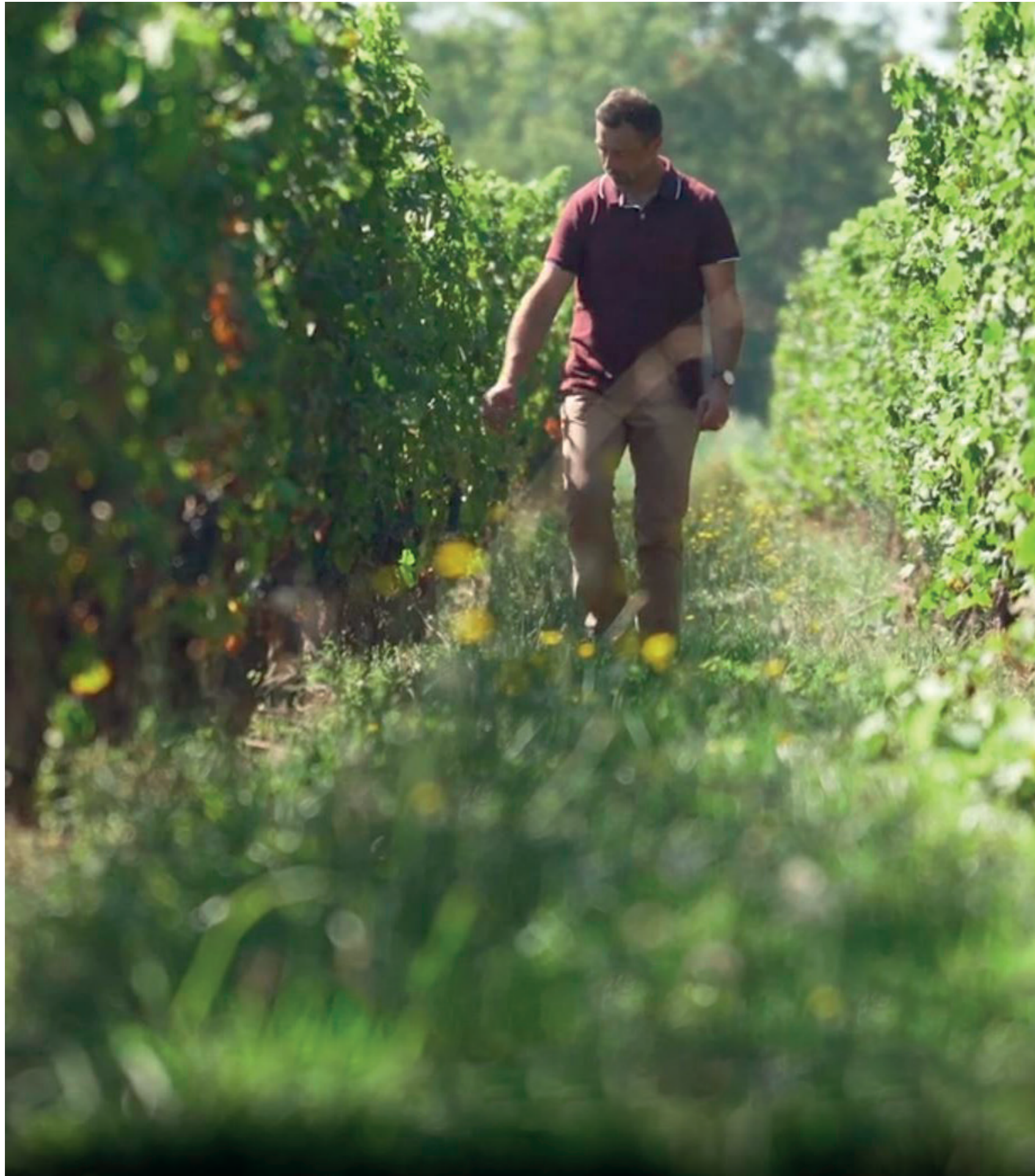
VÉRIFICATION PAR UN ORGANISME TIERS INDÉPENDANT (OTI)

Conformément aux exigences réglementaires, les informations de ce rapport font l'objet d'un contrôle réalisé par un Organisme Tiers Indépendant dans le cadre de la DPEF (Déclaration de Performance Extra-Financière) consolidée au niveau groupe.

Celui-ci émet un avis motivé sur :

- La conformité aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;

- La sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les politiques, les actions, les résultats incluant les indicateurs clés de performance, relatifs aux principaux risques.



7.

RESPONSABILITÉ SOCIALE

« RASSEMBLER
ET FAIRE GRANDIR
AUTOUR DU VIN »





ENJEUX DE RESPONSABILITÉ SOCIALE

Les salariés forment la principale richesse de l'entreprise. L'instabilité économique et écologique, l'évolution des activités, l'importance croissante de l'immatériel dans la pérennité de l'entreprise (savoir-faire, qualité, image de marque...) sont autant d'éléments qui renforcent cet état de fait. En plaçant l'être humain au centre de sa stratégie, la politique des ressources humaines adresse les enjeux sociaux de son activité et contribue à la relation salarié-entreprise gagnant gagnant.

	2020	2021	2022
EFFECTIF	2090	2056	2269

+10,3%*
variations
2021-2022

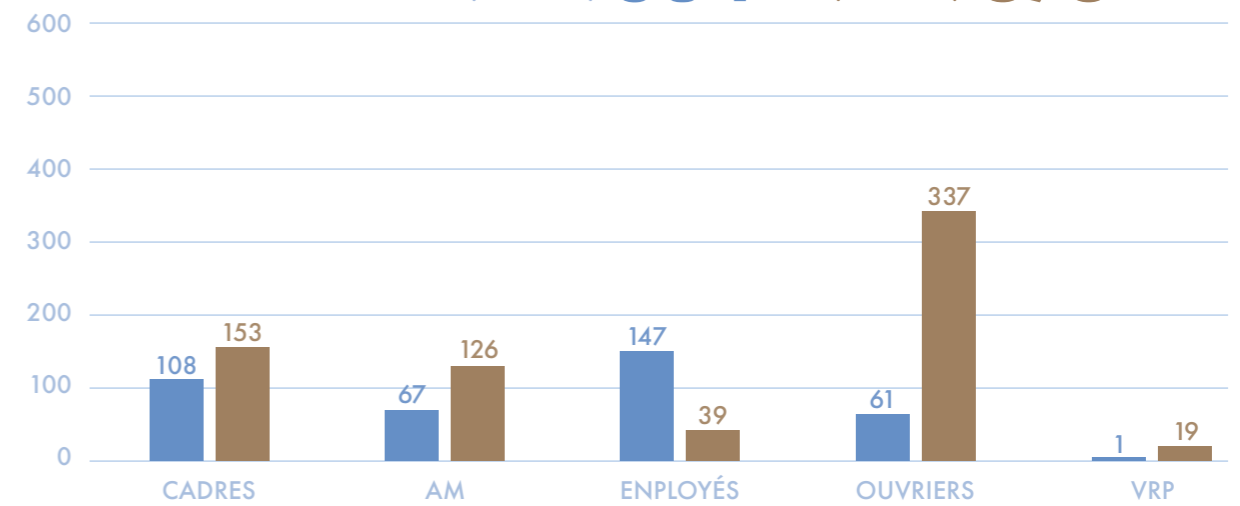
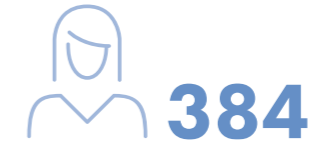
*L'évolution des effectifs 2022 est principalement due à l'intégration des effectifs de VINATIS



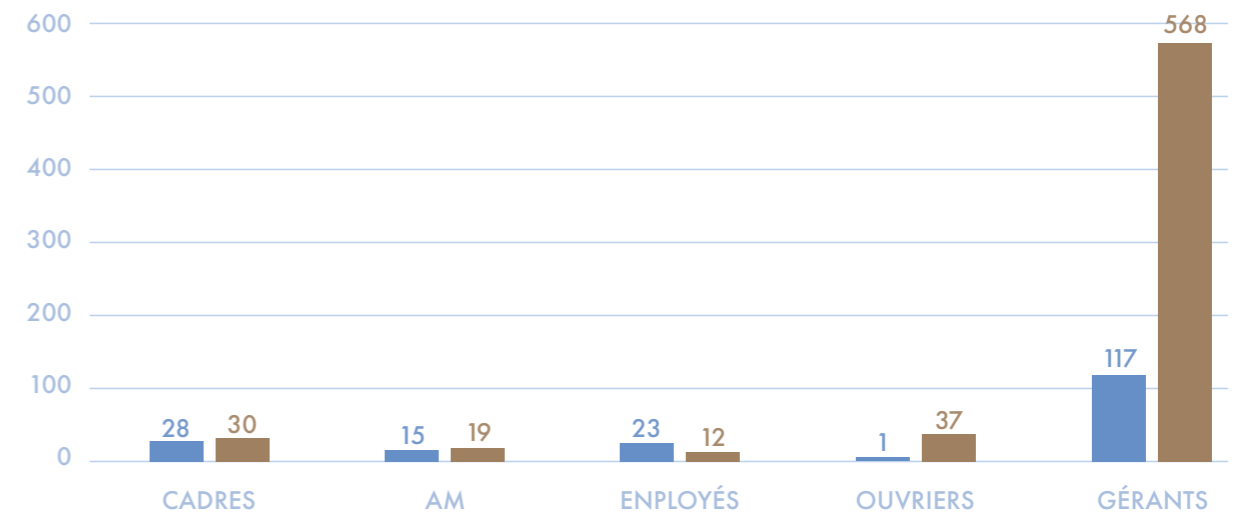
LA RÉPARTITION HOMME-FEMME ET CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES*

*Sociétés CASTEL FRÈRES et NICOLAS portant la majorité des effectifs.

SOCIÉTÉ
CASTEL FRÈRES



SOCIÉTÉ
NICOLAS





PRÉVENIR ET RÉDUIRE LES RISQUES EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Le risque d'accident du travail est évalué comme un risque significatif pour les activités de Castel Vins. Les activités de production et de distribution de la Société comportent des facteurs de risques d'accidents du travail intrinsèques aux environnements agricoles, industriels et de distribution.

Les risques de maladies professionnelles sont issus de l'exposition habituelle, plus ou moins prolongée, d'un travailleur à un risque physique, chimique, biologique, ou résultent des conditions dans lesquelles il exerce son activité professionnelle. Sans protection adéquate à des facteurs de risque identifiés, un employé est susceptible de développer certaines pathologies (troubles musculosquelettiques, surdité, etc.). Les risques liés à l'alcoolisme et au diabète causés par des abus de consommation de la part des employés sont également identifiés comme des risques probables.



POLITIQUES ET PROCÉDURES MISES EN ŒUVRE

Garantir des conditions de travail sûres et saines est une responsabilité importante pour les employeurs et les travailleurs eux-mêmes car les risques pour la santé et la sécurité au travail peuvent avoir de graves conséquences pour la société dans son ensemble.

Pour prévenir et réduire les risques en matière de santé et de sécurité au travail, il est important de mettre en place et garantir des politiques et des pratiques de travail sûres notamment dans le contexte particulier de l'après COVID. De fait, les salariés sont plus exigeants et attendent de l'entreprise qu'elle aborde la santé au travail de manière plus globale.

Pour se faire, CASTEL Vins aborde la santé au travail sur 3 temps : **la prévention, la formation et la communication**. Il s'agit d'être toujours plus exigeant en matière de santé et de sécurité au travail, auprès des employés permanents et externes à l'entreprise, et ainsi de tendre vers le zéro accident.

PRÉVENTION

La prévention représente toutes les étapes qui permettent d'anticiper les dangers. Les CSE (comité social et économique), les éventuels CSSCT (Commission santé sécurité et conditions de travail du CSE), l'ensemble des directions, des services RH et référents sécurité sont ainsi autant d'organes actifs à la santé, sécurité et prévention.

- **Évaluation des risques** : Chaque année le DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels) est mis à jour et permet de réaliser :
 - L'analyse des conditions de travail et des risques professionnels auxquels peuvent être exposés les collaborateurs.
 - La vérification, par des inspections et des enquêtes, du respect des prescriptions législatives et réglementaires.
 - le développement de la prévention par des actions de sensibilisation et d'information.
 - L'analyse des circonstances et des causes des accidents du travail ou des maladies professionnelles ou à caractère professionnel, par le biais d'enquêtes.

Ce DUERP est présenté aux IRP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels) et à disposition des salariés sur demande.

- **Accidents** : L'analyse des circonstances et des causes des accidents du travail, des maladies professionnelles ou à caractère professionnel s'effectue par le biais d'enquêtes ou de reporting tenus par le service du personnel. Les accidents analysés induisent la mise en place d'actions de sensibilisation et d'information à travers notamment le Bilan Social et les IRP. (Formations de prévention sur l'utilisation des EPI, pour les itinérants sur des formations d'éco conduite par exemple...)
- **Équipement de protection** : Les travailleurs sont équipés de vêtements et d'équipements de protection individuelle (EPI) appropriés pour minimiser les risques pour leur santé et leur sécurité.
- **Actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives (loi no 2022-296 du 2 mars 2022)** : La majorité des Comités Sociaux Économiques (CSE) des entités de CASTEL Vins participe à la prise en charge d'une partie des licences et abonnements pour encourager ses employés à la pratique sportive.

INFORMATION ET FORMATION

Les travailleurs doivent être formés et informés sur les risques liés à leur travail et sur les mesures de prévention mises en place pour leur sécurité :

- Dans le cadre de la dynamique du plan de prévention, des formations régulières sont réalisées, notamment sur les sujets suivants : secourisme, incendie, utilisation de produits dangereux, machines spécifiques, permis cariste/CACES, sensibilisation sur les gestes de premiers secours, gestes et postures
- L'intégration des aspects SST est réalisé dans le parcours d'intégration des nouveaux collaborateurs afin qu'un nombre suffisant de SST soit présent par environnement
- Des initiatives spécifiques en termes de formation sont par ailleurs travaillées sur certaines entités :
 - Sensibilisation autour de l'alcool responsable public « caviste » (Nicolas)
 - Le recrutement d'un infirmier (Nicolas et Castel Frères site de Thiais)

Les travailleurs s'impliquent dans la gestion de la santé et de la sécurité au travail et sont encouragés à signaler tout risque potentiel à travers les réunions avec les partenaires sociaux, que ce soit en CSE ou Réunions CSSCT (Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail) le cas échéant.

SUPPORT ET ACTIONS

Adoptée le 2 août 2021, la nouvelle loi « santé au travail » est entrée en vigueur le 1er avril 2022. Son objectif est de renforcer la prévention en entreprise, de prévenir la désinsertion professionnelle et d'améliorer le suivi individuel et médical des salariés. Ainsi de nouvelles mesures de cette loi ont déjà été adoptées au sein de CASTEL Vins pour une meilleure fluidité des échanges, des attentes des salariés et de l'entreprise comme :

- **Un rendez-vous de liaison** facultatif peut être organisé au bout de 30 jours d'arrêt à l'initiative du salarié ou de son employeur pour organiser au mieux la reprise et où le médecin du travail ou l'infirmière du travail (IDEST) est associé.
- **La visite médicale de mi-carrière** : Dès 45 ans, les salariés doivent désormais effectuer une visite médicale obligatoire afin de vérifier l'adéquation entre leur poste de travail et leur état de santé en tenant compte des expositions aux facteurs de risques professionnels, auxquelles ils sont soumis. Elle permet aussi d'évaluer les risques de désinsertion professionnelle et de sensibiliser aux enjeux du vieillissement et permet également de faire un point global sur la carrière du salarié et sur son orientation.
- **Formations des salariés sur la santé et la sécurité** : Toutes les formations suivies par le travailleur sur la santé et la sécurité devront figurer dans ce passeport (en vigueur au 1er octobre 2022) et des élus du personnel
- **Formation des élus du personnel** : La loi Santé au travail prévoit 5 jours minimum de formation santé, sécurité et conditions de travail pour les membres du CSE, en cas de renouvellement de leur mandat, ils bénéficieront de 3 jours supplémentaires de formation. Les membres de la commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT) bénéficieront de 5 jours supplémentaires de formation. Le financement est pris en charge par l'employeur.

On peut également noter des initiatives individuelles et volontaires qui vont au-delà du cadre purement législatif :

- **Cellule accompagnement** :
 - Nicolas a mis en place une cellule d'accompagnement avec une prestation d'assistante sociale et d'une cellule « Cancer et Emploi ».
 - LFE PAYS BAS a engagé une assistante sociale pour apporter un soutien de première ligne au cas où les collaborateurs seraient confrontés au stress ou à des problèmes sociaux.
- **Mise en place d'actions autour de la CONSOMMATION RESPONSABLE**

Nos collaborateurs sont souvent des passionnés et il nous convient de rappeler les règles de consommation sur le lieu de travail ou dans l'exercice de leurs missions :

- Rappel dans le Règlement Intérieur des établissements
- Mise en place de process en cas d'évènement festif intra entreprise
- L'art de la Dégustation
- Check up annuel de santé des oenologues chez Nicolas
- Mise en place de process en cas de situation d'alcoolisme ou de personne alcoolisée sur le lieu de travail

TAUX DE FRÉQUENCE DES ACCIDENTS PAR MILLIONS D'HEURES**

2020	2021	2022
20,9	23,3	18,2

-22%*
variations
2021-2022

*Après une année 2021 pour CASTEL Vins où la reprise de l'activité post-COVID a provoqué une hausse de cet indicateur, on note une baisse significative en 2022.
**Indicateur conforme à la définition du code du travail en France.
*** Rapport entre le nombre de jours calendrier réellement perdus plus le nombre de jours d'incapacité forfaitaire, et le nombre d'heures d'exposition au risque, multiplié par 1 000.

TAUX DE GRAVITÉ***

2022

0,6

ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN, ENGAGER NOS ÉQUIPES ET DONNER DU SENS



Opérant sur le secteur viticole et industriel, Castel Vins requière de former et de retenir des profils de compétences vitivicoles et/ou techniques, de s'adapter aux évolutions technologiques en matière de process de production et d'informatique, de former à de nouveaux métiers et domaines de compétences, d'être en veille réglementaire et sectorielle permanente, et de réinventer l'offre de vente.

Les plans de formation doivent donc prendre en considération les enjeux sectoriels, d'évolutions technologiques, de développement d'activité, et les besoins exprimés par les managers et les collaborateurs lors des entretiens annuels. La transition vers des systèmes de formation en e-learning, notamment depuis la réduction des formations en présentiel et des déplacements due à la crise sanitaire mais aussi par l'attente des collaborateurs d'une offre flexible est aussi à appréhender.

POLITIQUES ET PROCÉDURES MISES EN ŒUVRE

Le capital humain représente l'ensemble des compétences, des connaissances et des expériences des travailleurs qui contribuent à la création de richesses et à l'innovation dans une entreprise ou une économie. En encourageant le développement du capital humain, Castel Vins peut améliorer sa productivité et sa compétitivité, tout en offrant des possibilités d'avancement et de développement personnel aux salariés. Le développement du Capital Humain passe donc par :

- **Attractivité de nos métiers et des talents**
- **Formations** professionnelles
- **Priorité donnée à l'emploi stable**

ATTRACTIVITE DE NOS METIERS ET DE NOS TALENTS

Pour attirer des talents et faire connaître nos métiers, nous devons nous démarquer et professionnaliser nos méthodes de recrutement. L'expérience collaborateur doit donc véhiculer les valeurs, l'identité et la culture des entités de Castel Vins et ce tout au long de la vie du collaborateur.

Recrutement

Capitaliser sur nos atouts :

Les entités de Castel Vins dont les sociétés Castel Frères et Nicolas, par leur diversité d'activité, leur solidité et leur implantation en France et à l'international, représentent une variété de métiers autour du vin. C'est donc la possibilité de vivre plusieurs métiers dans le même groupe et à l'heure où chacun recherche de l'authenticité et du vécu, c'est un atout majeur. Les collaborateurs peuvent bénéficier d'avantages Groupe (Participation/Intéressement/ Possibilité d'évolution).

Professionaliser nos méthodes de recrutement :

Le recrutement interne est à date privilégié et il existe des procédures de recrutement sur certaines entités.

L'intégration

Le process d'intégration commence dès l'annonce de la validation de la candidature au collaborateur. Des procédures et plans d'intégration existent au sein de certaines entités ou départements, ces plans sont spécifiques à l'environnement de travail mais restent à structurer ou renforcer.

Les entretiens individuels

Pour faciliter et professionnaliser la tenue des entretiens réalisés sur chaque entité (l'entretien de développement professionnel ou EDP annuel, l'entretien professionnel obligatoire bisannuel, entretien bilan tous les 6 ans, ...), l'entreprise s'est dotée d'un logiciel SIRH (système d'information sur les ressources humaines) en test sur 2023 sur les entités pilotes de Castel Ile de France. (Thiais) et Nicolas (Thiais) avant le déploiement général. Il reste à consolider par ailleurs la vision de l'expérience collaborateur à date hétérogène (rapport d'étonnement ou autre).

DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES / FORMATION

La formation professionnelle s'articule en 2 axes :

- **Formation dite « initiale »** : développer les compétences de base attendues au poste occupé par le collaborateur
- **Formation dite « continue »** : maintenir les compétences et en développer de nouvelles selon les évolutions des métiers

La société Castel Frères dispose d'une école de Vente qui a pour mission de renforcer régulièrement le niveau de compétences de la force de vente et des équipes du département Marketing. Certaines formations pratiquées sont « transférables » (Exemple : Journée Découverte de l'Entreprise ou management) et d'autres départements ont pu bénéficier de formation dispensée par l'école de Vente. La société Nicolas dispose d'une école de formation, labellisée QUALIOPI (garantie qualité des prestations). Ce label au-delà d'être un gage de qualité, permet d'obtenir des aides de financement et donc de faire bénéficier aux collaborateurs de davantage de formation. La validation de la formation de 5 semaines dispensée par l'école de formation Nicolas est une obligation légale applicable aux personnes souhaitant gérer une cave Nicolas en tant que gérant mandataire non salarié.

Dans le cadre du maintien et développement des compétences des collaborateurs Castel, un programme de formation est réalisé annuellement sur chaque entité selon les enjeux établis par chaque organisation. Ce dernier est construit en prenant en compte :

- Des obligations de sécurité selon les risques ou du développement de la prévention par des actions de sensibilisation
- Des entretiens individuels et professionnels (CR) avec le recueil des besoins
- Du besoin de renforcement du niveau de compétences de collaborateurs

DEVELOPPEMENT DE L'ATTRACTIVITE / COMMUNICATION METIERS

- **CIVB : PRESENCE DE CASTEL PENDANT « BORDEAUX FETE LE VIN DU 23 AU 26 JUIN 2022 » S'EST FAITE PAR UNE DOUBLE EXPOSITION** : Sur le stand de notre interprofession Bordeaux Négocier on se dévoile pour mettre en avant notre métier de négociant dans une exposition inédite intitulée « Paroles de Négociants ». Destinée au grand public, pour faire vivre une expérience immersive avec une grande exposition de 16 photo-portraits de salarié(e)s impliqué(e)s et fier(e)s de leur métier, 5 collaborateurs de Castel (Blanquefort et Siège) ont participé à ce dispositif.
- **Initiative de nos équipes pour dynamiser le recrutement & l'attractivité des métiers** : Il a été réalisé une démarche sur LINKEDIN via le cabinet de recrutement FORSTAFF & Castel Frères pour faire connaître les métiers du marketing où 3 collaborateurs ont participé.
- **Recrutement de plusieurs alternants** : Les jeunes sont particulièrement touchés par le contexte économique et l'arrêt brutal pour certains de leurs études pendant le COVID. Les sociétés de Castel Vins ont répondu présentes et plusieurs alternants occupent des missions dans les différents départements et entités de Castel Vins aujourd'hui avec **55 apprentis et 36 stagiaires accueillis en 2022**.

En 2022, ce sont 1246 employés qui ont été formés soit 30% de plus que l'année précédente avec en moyenne 10.3 heures de formation par salarié.

	2020	2021	2022	
NOMBRE D'EMPLOYÉ FORMÉS	804	956	1246	+30,3% variations 2021-2022
HEURES DE FORMATION PAR SALARIÉ	9	8	10,3	+28,7% variations 2021-2022

Heures de formations par salarié = durée totale des heures de formations sur l'année / effectif total

ASSURER DES CONDITIONS ET DES RELATIONS DE TRAVAIL JUSTES, ENGAGEANTES ET PÉRENNES



Les relations et les conditions de travail incluent des thématiques variées et dont les niveaux de risque sont spécifiques à chaque type de structure. Les sujets suivants sont ainsi partiellement ou intégralement identifiés dans les cartographies des risques établies sans qu'ils constituent pour autant des risques significatifs à leurs évaluations.

- Le dialogue social et la liberté d'association
- Les discriminations
- L'égalité de traitement
- La politique salariale
- La durée du travail
- La protection sociale
- Le harcèlement moral et le harcèlement sexuel

POLITIQUES ET PROCÉDURES MISES EN OEUVRE

Castel Vins porte ainsi une attention particulière sur :

- Favoriser le dialogue Social effectif dans l'entreprise
- L'égalité des chances
- Le respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales
- L'amélioration continue et l'adaptation des conditions de travail

FAVORISER LE DIALOGUE SOCIAL DANS L'ENTREPRISE

Le dialogue social revêt plusieurs aspects et différents canaux de diffusion.

- **Les Instances représentatives du personnel (IRP) :** Des réunions avec des représentants avec des représentants des salariés, les instances représentatives du personnel, permettent de favoriser le dialogue social. Ces réunions, régulières, (souvent mensuelles) permettent de remonter et descendre l'information entre la Direction et les salariés. Les dernières élections ont eu lieu en 2022 pour Castel Frères et en 2023 pour Nicolas. Les mandats sont de 4 ans. Une Instance centrale, CSE CENTRAL, est gérée en central. Les sociétés Castel Frères & Nicolas disposent respectivement d'un CSE CENTRAL.
- **Les négociations avec les délégués syndicaux :** Des accords peuvent être signés conjointement avec les Délégués syndicaux et la Direction. En 2022, les accords suivants ont été signés : Télétravail, NAO (Négociations Annuelles Obligatoires).
- **Réunions trimestrielles entre la Direction des Ressources Humaines (DRH) groupe et les RH d'établissement** depuis 2021
- **Communication interne :** Malgré une volonté de mettre en place une communication interne plus importante (ex Newsletters Castel Thiais + Sites Blanquefort + La Chapelle), la stratégie de communication interne des sociétés Castel Frères & Nicolas reste à renforcer.
- **Tribus / ateliers/ groupes :** Des ateliers de travail avec les salariés sur des thématiques RSE ont permis à des collaborateurs de s'exprimer sur des thèmes du quotidien. Des actions concrètes sont proposées à la Direction Générale. Le constat des résultats est globalement positif et a été présenté à l'ensemble des collaborateurs des périmètres concernés.

EGALITE DES CHANCES

Castel Frères & Nicolas ont mis en place, dans le but de promouvoir l'égalité des chances au travail, différentes actions telle que :

- **Établir des politiques de recrutement et de promotion équitables**
- **Mise en place d'actions dans des Accords spécifiques :** Accord Qualité de Vie au travail et égalité des femmes (doit être renégocié en 2023), Accord Séniors
- **Être vigilant sur les résultats de l'index Hommes Femmes :** Analyser et mesurer les résultats, ainsi que mettre en place un plan d'action le cas échéant. En 2021, les bons taux de 86/100 pour Castel Frères et de 91/100 pour Nicolas confirment une équité de traitement salarial au niveau des hommes et des femmes (> 75 points). En 2022, ce sont les mouvements de salariés qui ont principalement dégradé la note des deux périmètres : Castel Frères (77/100) et Nicolas (89/100).
- **Prévention contre le harcèlement sexuel et les propos sexistes :** Un référent harcèlement est nommé par les élus des CSE. Son rôle consiste à orienter, informer et accompagner les salariés en matière de lutte contre le harcèlement et les agissements sexistes.
- Mise en place d'un **Code de conduite et d'une plateforme de signalement** en cas de manquement grave discriminant.

RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES FONDAMENTALES

Ethique

Le **Code de conduite**, et notamment l'article 15 « Respect des collaborateurs » applicable à tous mentionne **l'engagement de chacun et chacune pour le respect des droits humains et des droits fondamentaux** tels qu'établis dans les conventions internationales du travail.

La procédure de **gestion des signalements** s'applique également. Fin 2020, la révision de cette procédure par une refonte de la **plateforme en ligne** recevant les signalements (<https://groupe-castel.gan-compliance.com>) et l'ouverture aux tiers, a permis de la rendre plus efficace et complémentaire aux autres voies de recours. Les alertes et signalements de non-conformités peuvent en effet être reçus par des référents éthique et RSE, ainsi que par le biais de boîtes à signalements.

Règlement Intérieur

Le règlement intérieur est un document qui fixe les droits et les obligations des salariés au sein de l'entreprise ou de l'établissement. Ce document est rédigé par l'employeur. Il précise exclusivement les règles applicables au sein de l'entreprise en matière de santé, de sécurité et de discipline. Il fixe en particulier la nature et l'échelle des sanctions que peut prononcer l'employeur à l'encontre du salarié.

CONDITIONS DU TRAVAIL

- **La politique salariale :** La politique salariale inclut l'ensemble des rémunérations et des avantages accordés à un collaborateur. La rémunération est un levier fort de motivation. Les sociétés de Castel Vins établissent leur politique salariale grâce à plusieurs items tels que les minima légaux et conventionnels, par benchmark, et de la veille sur la rémunération du secteur. :

Les revalorisations s'effectuent de manière collective ou individuelle.

- **Système collectif :** Chaque année des NAO (Négociations annuelles obligatoires) sont faites et permettent de négocier des augmentations ou avantages salariaux collectifs.
- **Système individuel :** Suivant le poste, une prime individuelle basée sur des performances individuelles peut être allouée (contractualisée ou exceptionnelle). Des avantages liés au poste ou à la fonction peuvent être octroyés suivant des grilles spécifiques.
- **La durée du travail** est de 35 h sur le Vins dans l'ensemble des sociétés hors périmètres des caves Nicolas (Gérants Mandataires Non-salariés)
- **La protection sociale :** Chaque salarié dispose d'une protection sociale, mutuelle et prévoyance. Chaque année un bilan est présenté par l'organisme de prévoyance aux élus et à la Direction. Chaque salarié bénéficie de la médecine du travail, voire de services infirmiers sur site. Un Accord de prévoyance est négocié avec les Délégués Syndicaux.

Un **BSI (Bilan Social Individualisé)** est en projet afin d'avoir individuellement une vision de la performance individuelle de sa rémunération.



*En 2022, 66 réunions ont été tenues avec les partenaires sociaux, la baisse observée par rapport à 2021 est liée au retour à la normal du rythme des réunions post Covid-19



PROPOSER À NOS COLLABORATEURS UN CADRE DE VIE AU TRAVAIL QUALITATIF

Proposer un cadre de vie au travail qualitatif c'est prendre en considération le lieu de travail comme un lieu de vie. L'une des définitions de la **Qualité de Vie au Travail (QVT)** la plus communément utilisée en France nous vient de l'ANACT (Association Nationale des Conditions de Travail) :

« La Qualité de Vie au Travail désigne et regroupe sous un même intitulé les actions qui permettent de concilier à la fois l'amélioration des conditions de travail pour les salariés et la performance globale des entreprises, d'autant plus quand leurs organisations se transforment. »

Ainsi, la qualité de vie au travail ne concerne pas seulement la santé physique et mentale, c'est un ensemble de facteurs liés au travail et à l'environnement d'un individu. Si le collaborateur est bien au travail, il sera d'autant plus performant, présent et motivé. Si le collaborateur a un équilibre entre sa vie professionnelle et sa vie personnelle, il pourra s'investir pleinement sans que cela soit au détriment sur sa vie personnelle.

Le cadre de vie au travail qualitatif revêt donc plusieurs paramètres qu'il convient de prendre en compte :

- L'environnement de travail
- Le management qui contribue à une bonne cohésion
- Une communication interne performante
- L'articulation vie privée/vie professionnelle



POLITIQUES & PROCÉDURES MISES EN ŒUVRE

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Lieu de travail

Un lieu de travail agréable est essentiel pour favoriser le bien-être, la motivation et la productivité des collaborateurs. Le lieu de travail a été pensé pour offrir :

- **Les équipements nécessaires** pour effectuer le travail de manière efficace
- **L'ergonomie**, avec des études faites par le médecin du travail ou les services infirmiers au travail
- **Un confort acoustique** : Pour les métiers qui seraient exposés aux bruits, des EPI spécifiques sont donnés aux collaborateurs
- **Espaces de détente** : à disposition des collaborateurs pour se reposer, se déconnecter et socialiser
- **Aménagement esthétique** : Dans la mesure du possible, un choix est fait pour un environnement esthétiquement plaisant favorisant une ambiance agréable.
- **Propreté et ordre** : Afin de maintenir un environnement de travail propre et bien rangé, une prestation de nettoyage est effectuée quotidiennement
- **Un parking** : tous les établissements disposent d'un parking privé où les collaborateurs peuvent stationner leur véhicule gratuitement et en sécurité.

Plan de mobilité

Le Plan de mobilité (PDM) est un ensemble de mesures qui vise à optimiser et augmenter l'efficacité des déplacements des salariés d'une entreprise pour diminuer les contraintes d'accès par les salariés, les émissions polluantes, et le trafic routier. Sur le site de Thiais Castel Frères/Nicolas, un plan de mobilité est cours d'achèvement. Particulièrement impacté par les problématiques d'accès liés aux embouteillages constants sur les zones d'accès et les difficultés d'accès par les transports, le site a mis en place plusieurs mesures :

- Des modalités favorables positives pour les collaborateurs pas connues/ communiquées (ex : prise en charge 50% transport en commun et même 75% sur Nicolas)
- Une navette privée desservant l'ensemble des gares environnantes et permettant un accès sécurisé au site depuis septembre 2022. Concerne environ 30 personnes
- Le covoiturage est encouragé lors des journées mobilité. Possibilité de mise en place du FMD (forfait mobilité durable).

Moment de convivialité

Les sociétés de Castel Vins favorisent les moments de convivialité. De part, notre métier et nos valeurs familiales, ces moments autour du produit sont appréciés et prennent différentes formes : petits déjeuners collectifs, repas des CSE, repas de fin d'année, remise des médailles du travail, séminaires, ...

Restauration

Chaque établissement met à disposition un lieu équipé pour se restaurer au calme. Des initiatives différentes sont mises en place suivant les possibilités de restauration et en s'adaptant au lieu de travail : cafétéria, tickets restauration, frigos connectés avec plats frais.

Baromètre social

LFE PAYS BAS vise à améliorer le niveau général de « bonheur » de ses collaborateurs en lançant « Our Best Place 2 Work » pour mesurer la satisfaction des collaborateurs et apporter de nouvelles améliorations.

ARTICULATION VIE PRIVÉE/PROFESSIONNELLE

Télétravail

La mise en place du Télétravail a permis d'apporter plus d'équilibre dans la gestion du temps des salariés en allégeant les temps de transport des personnes éligibles source de fatigue supplémentaire. LFE PAYS BAS facilite le télétravail en accordant jusqu'à 50% du temps à domicile. Ils investissent également dans un bureau et des écrans supplémentaires si nécessaire. Un contrôle des conditions de travail à domicile peut aussi être organisé.

Le droit à la déconnexion

Ce principe visant à garantir l'effectivité du droit au repos des salariés est rappelé dans l'accord télétravail et les contrats en forfait jours.

ACCORD QVT (Qualité de Vie au Travail)

Le renouvellement de l'Accord Egalité Hommes/Femmes et QVT est prévu en 2023 et sera adapté aux environnements spécifiques.



8.

RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

—
« *CONCILIER NATURE
ET CULTURE* »



FAVORISER UNE AGRICULTURE RAISONNÉE ET PLUS RESPECTUEUSE



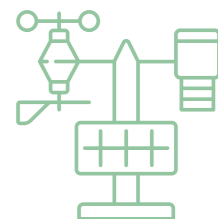
Dès 2011, Castel Vins s'engage pour une viticulture durable et raisonnée, notamment à travers des certifications environnementales des Châteaux et Domaines Castel. Il s'agit d'un engagement déterminant afin de maintenir une capacité d'adaptation des milieux, de développer des modes de productions durable afin d'assurer la pérennité du vignoble et répondre aux attentes des consommateurs.

CHÂTEAUX & DOMAINES



Sur son activité viticole (Châteaux & Domaines CASTEL), avec le choix de la **certification TERRA VITIS** depuis plus de 10 ans mais aussi de la **certification environnementale HVE** (Haute Valeur Environnementale) en 2018 ont permis à l'ensemble des 10 châteaux concernés de mener des actions concrètes telles que :

- **L'arrêt des molécules CMR** (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction) classés en catégories 1 et agriculture raisonnée.
- **La rationalisation de l'utilisation des engrais** et des produits de protection de la plante.
- **L'arrêt des herbicides** (travail des sols, enherbement), ce travail permet de détruire sélectivement les mauvaises herbes sans endommager les vignes et le sol.
- Le recours à de la **Stimulation de Défenses Naturelles** des plantes qui est une stratégie permettant à la vigne de déclencher ses propres défenses à un niveau beaucoup plus élevé que celui obtenu naturellement, et ainsi de la rendre plus résistante face à différentes maladies et d'éviter les traitements.



La majorité des Châteaux & Domaines Castel possèdent leur propre **station météorologique** et sont accompagnés par la société Sencrop pour récupérer les données. Des données météorologiques (pluviométrie, mesures liées à la vitesse/direction du vent ainsi que des données en lien avec l'humidité) sont relevées et traitées **pour permettre d'adapter les pratiques**, minimiser les passages dans la vigne **et anticiper les phénomènes météorologiques impactants sur les vignes**. L'objectif de cette stratégie d'agriculture raisonnée peut se résumer ainsi : **le bon traitement, au bon moment, avec une juste dose.**



951,5 ha
du vignoble
en Terra Vitis + HVE.
soit 86,2% de la
surface du vignoble.



152,7 ha
du vignoble en conversion
biologique ou certifiés
Biologique.
soit 13,8% de la surface
du vignoble.

Certains Châteaux Castel s'engagent par ailleurs dans d'autres démarches complémentaires en faveur de l'**agriculture raisonnée**, du développement des modes de production durables ou de la réduction des impacts de leurs activités sur l'environnement à travers :

- Pour le Château Beychevelle et le Château Beaumont (BARRIÈRE FRÈRES) : la certification ISO 14 0001 à travers le Système de Management Environnemental (SME) des vins de Bordeaux, initiative du CIVB (Conseil Interprofessionnel des Vins de Bordeaux) en démarche collective.
- Pour le Château Magnol (BARTON & GUESTIER) : la certification ISO 14 0001 à travers le Système de Management Environnemental (SME) des vins de Bordeaux mais aussi depuis 2016 la certification environnementale HVE (Haute Valeur Environnementale).

La certification en **viticulture biologique** est aussi une démarche plébiscitée au sein de nos Domaines et Châteaux avec :

- Le Clos des Orfeuilles (Muscadet Sèvre et Maine) en agriculture Biologique depuis le millésime 2012.
- Et d'autres Châteaux en conversion dès 2021 comme les Châteaux L'Hyvernère et les Hautes Cottières en Loire, les Châteaux Montlabert et Magnan La Gaffelière à Saint Émilion ou le Cru de la Maqueline à Bordeaux.

Cet engagement des Châteaux consolidé par l'obtention des certifications environnementales a été adopté par nos principales marques depuis plusieurs années.

Nous accompagnons pour cela nos partenaires vigneron avec un appui dans l'obtention de la certification Terra Vitis.

ÉTABLISSEMENTS ET MAISONS DE VINS



Nos établissements, centre d'embouteillage et/ou logistique et nos maisons de vins contribuent à cet engagement en étant eux aussi certifiés, en tant qu'embouteilleur et distributeur, de ces vins labellisés.

6 centres
d'embouteillage
certifiés
soit **42,9%**
centres certifiés
en Terra Vitis

12 sites
certifiés
soit **85,7%**
des sites
en Biologique

1 site
certifiés (à travers
SME Bordeaux)
en ISO 14 001

EN 2022

COMMERCIALISATION DES VINS
par les sociétés commerciales Castel
et maison de vins en lien
avec ces démarches.



37,6
Millions de cols



26,8
Millions de cols



8,1
Millions de cols



0,27
Millions de cols



CONTRIBUER À LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ESSENTIELLE À NOS VIGNOBLES

Les paysages viticoles constituent un important réservoir de biodiversité mais elle est aujourd'hui confrontée à de nombreuses pressions : l'artificialisation des sols, les pollutions chimiques, le changement climatique ou la fragmentation des milieux naturels. Essentielle pour la bonne santé de nos vignobles, la préservation de la biodiversité nous offre directement :

- **Un rôle de régulation** : une diversité d'espèces permet de garantir la présence de nombreux prédateurs contre certains ravageurs de la vigne comme les insectes phytophages facilitant les populations d'auxiliaires utiles.
- **Un enrichissement des sols** : augmenter la matière organique des sols, améliorer leur portance, limiter la vigueur de la vigne et lutter contre l'érosion.



CHÂTEAUX & DOMAINES



Au sein de nos Châteaux et Domaines, la prévention et le développement de la biodiversité sont favorisés par **l'intégration d'un écosystème viticole vivant** comme facteur clé de la conduite du vignoble :

- **Des zones végétalisées et boisées entretenues ou des jachères fleuries.**
- **Des zones préservées** : zone Natura 2000 au Château Beychevelle.
- **L'installation de ruches** sur certaines propriétés, les abeilles étant, de part leur activité pollinisatrice, un maillon essentiel de la chaîne en matière de survie, de qualité et de rendement des végétaux.
- **L'étude de l'agropastoralisme** (une personne formée en 2022).
- **La mise en place de haies protectrices** comme au Château Tour Prignac (proche du cours d'eau).
- Des pratiques viticoles de **préservation des sols** en place ou en étude sur de nombreux Châteaux : enherbement naturel en inter-rang (Château Magnol) ou ensemencés en céréales ou engrais verts (légumineuse + graminée) en inter-rangs (Châteaux Magnol, La Tour Camblanes, Magnan La Gaffelière, Montlabert, Cru De La Maqueline...).
- La surface totale d'**infrastructures agro-écologiques (IAE)*** que l'on retrouve sur les châteaux et Domaines est de l'ordre de 3 073 508 en mètre linéaire*. Les IAE sont définis comme étant des zones végétalisées semi-naturels, ne recevant aucun traitement (herbicides, pesticides, fongicides) et aucun travail du sol, on peut y inclure par exemple : les haies, les arbres, les forêts, les espaces verts.

*Données ne comportant pas la surface des IAE de 4 châteaux.

Comme indiqué précédemment, **la certification en viticulture biologique** est aussi une démarche plébiscitée au sein de nos Domaines et Châteaux avec :

- Le Clos des Orfeuilles (Muscadet Sèvre et Maine) en **agriculture Biologique depuis le millésime 2012.**
- Et d'autres Châteaux **en conversion dès 2021** comme les Châteaux L'Hyvernière et les Hautes Cottières en Loire, les Châteaux Montlabert et Magnan La Gaffelière à Saint Emilion ou le Cru de la Maqueline à Bordeaux.

ÉTABLISSEMENTS ET MAISONS DE VINS



Cette approche de préservation de la biodiversité commence elle aussi à être appréhendée sur nos établissements et nos maisons de vins.

- **Les bâtiments sont conçus et aménagés**, autant que faire se peut, pour accompagner la préservation de la biodiversité et les espaces verts aux abords des usines sont entretenus. Sur Castel Nouvelle Aquitaine (Blanquefort), le bâtiment du chai à barriques est construit avec une toiture végétalisée, les abords du nouveau site de stockage sont arborés et végétalisés et une zone verte a été aménagée avec de la jachère fleurie, un nichoir à oiseaux, un hôtel à insectes et une dizaine d'arbres fruitiers ont été plantés.
- Des initiatives commencent à être déployées localement au profit de la biodiversité telles que **des ruches** ou **hôtels à insectes**.
- A Beaune, Castel Bourgogne entretient des **vignes sur le parc**.
- NICOLAS, en tant que caviste, organise **la récupération des bouchons** au profit de la plantation de chênes lièges dans les Pyrénées Orientales (7000 chênes plantés en 2022).
- NICOLAS soutient par ailleurs, par le versement d'une partie des fonds collectés par la vente des sacs en magasins, l'Institut Français de la Vigne et du Vin (IFV) et la SICAREX (Beaujolais), contribuant à la mise en place d'un **conservatoire régional de variétés de vigne** et la promotion d'**une innovation variétale**.

En 2022, il a été acté de suivre un nouvel indicateur « **Surface végétalisée/ entité (en %)** » en vue de comptabiliser et répertorier les surfaces végétalisées disponibles de nos entités d'embouteillage et ainsi mieux appréhender ce que nous pouvons **construire pour la préservation de la biodiversité.**

23 RUCHES
INSTALLÉES EN 2022



+35 %
(2022 vs 2021)



152,7 ha

du vignoble conduit en Agriculture Biologique (certifié et en conversion)



+60,3 ha

de surfaces végétalisées sur nos établissements et maisons de vins.

Depuis 2019



98 %

des vignobles des Châteaux & Domaines Castel ont arrêté de traités avec des herbicides.



MAITRISER NOS CONSOMMATIONS EN EAU ET TRAITER LES EFFLUENTS


Les activités de production viticoles et industrielles sont consommatrices en eau mais l'approvisionnement en eau devient limité sur certaines régions périodiquement notamment dans les régions soumises à des épisodes de sécheresse. Elle est ainsi plus que jamais à préserver et à utiliser aux justes besoins des cultures et des procédés.

L'apport en eau nécessaire aux vignobles se fait soit en pluvial ou soit avec l'appui d'irrigation conformément aux décrets d'usage selon les régions et appellations. Dans les deux cas, les châteaux et domaines viticoles sont attentifs à la maîtrise des consommations d'eau.

Sur nos sites de productions et d'embouteillages, le principal usage de l'eau est le nettoyage/désinfection pour assurer les conditions d'hygiène exigées et ainsi assurer des conditions de sécurité sanitaire des produits pour les consommateurs.

En aval, des défaillances dans les systèmes de traitement des eaux résiduaires issues des procédés industriels ou une absence de traitement entraînent un risque de pollution du milieu récepteur (eau, sol, sous-sol, villes). Outre les problèmes de pollution, cette situation peut induire des situations de non-conformités réglementaires par le non-respect d'exigences environnementales locales ou internationales.

EN 2022
CASTEL VINS
A CONSOMMÉ  **527 475 m³**
d'eau pour assurer leurs activités.

RATIO EAU/VIN  **1,31***
pour nos 9 principaux centres d'embouteillage.
(2 pour l'activité Chateaux & Domaines)
soit un ratio à 1.69 pour l'ensemble des entités.

*Selon diverses sources, la consommation d'eau pour les activités viticoles et d'embouteillage est comprise entre 0,5 à plus de 10L d'eau par litre de vin.



40

CHÂTEAUX & DOMAINES



En 2022, il a été acté la mise en place d'un **suivi des consommations en eau** avec l'installation le cas échéant de compteurs pour mesurer plus précisément les volumes prélevés et consommés selon les différentes sources d'eau disponibles (puit, forage, cours d'eau, bassin, eau du réseau de ville, ...). Seul le Château Goëlane **collecte** à date **les eaux de pluie** (récupérateur installé à la toiture du hangar viticole).

Les effluents viticoles, viticoles et phytosanitaires sont gérés selon les règles en vigueur par des dispositifs in situ :

- **Effluents phytosanitaires par Phytobac®** : système de traitements des effluents phytosanitaires principalement en place sur les propriétés. Ce système permet la dégradation naturelle par les micro-organismes du sol des substances actives et des métabolites contenues dans les effluents phytosanitaires générés.
- **Effluents viticoles** : stockage dans des cuves de collecte puis
 - o Transport vers un traitement déporté par des prestataires agréés.
 - o Traitement par une station de traitements en propre de certains Chateaux*.
 - o Traitement par bassins puis épandage selon conventions.

*La station du Château du Lort traitent les effluents des Châteaux suivants : Lort, Malbec, Haut-Coulon, Camblandes, Goëlane et Ferrande.

** Bassins de traitement au Château Tour Prignac.

ÉTABLISSEMENTS ET MAISONS DE VINS



Les établissements Castel Vins **limitent leurs consommations d'eau** au quotidien et la réutilisent, autant que faire se peut, dans toutes les étapes de production, tout en préservant la qualité du produit final. Des récents systèmes déployés doivent ainsi permettre des réductions de consommation en eau tel que :

- **Le remplacement des filtres** à terre par la filtration tangentielle sur les 9 centres d'embouteillage (En 2022, il reste quelques filtrations sur terre sur Castel Haut de France (Saint-Omer) et Castel Jurançon.
- **La mise en place d'un circuit fermé** (recyclage) sur les rinceuses de certaines lignes verre (comme à Castel Bourgogne > à Beaune).
- **La mise en place d'un nettoyage automatique** «NEP (Nettoyage En Place)» (Castel Provence > Pierrefeu)

Les eaux résiduaires au sein des centres d'embouteillage sont gérées principalement via les stations de traitements communales conformément à des conventions de rejets et spécifiquement par des stations d'épuration en propre. Pour exemple, l'établissement Castel Loire à La Chapelle-Heulin est ainsi équipé d'une **station de traitement des effluents par méthanisation** depuis 2009.

41



RÉDUIRE NOS DÉCHETS ET MIEUX LES VALORISER

En tant qu'acteur économique majeur dans l'industrie des vins et spiritueux, les activités de Castel Vins sont génératrices de différents types de déchets, qui une fois générés causent un risque de pollution pour l'environnement et constituent un facteur de nuisances pour la biodiversité si la fin de vie de ces déchets n'est pas maîtrisée.

Les déchets générés par les activités viti-vinicoles sont nombreux et divers, et la plupart d'entre eux constituent des potentielles matières premières « secondaires » valorisables en agriculture (bois, déchets verts...) ou dans l'industrie (glassine, carton, bouchons de liège, palettes, etc.).

L'identification des filières optimisées de récupération, traitement, recyclage ou valorisation des déchets des différentes sites de productions et/ou châteaux et domaines se fait par ailleurs selon les régions d'implantations.



CHÂTEAUX & DOMAINES



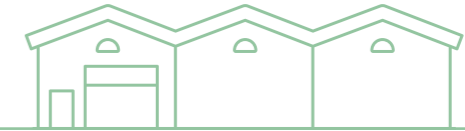
Sur les Châteaux et Domaines viticoles, le tri sélectif est assuré avec la recherche constante de filières de collecte et valorisation adaptées :

- Les emballages des produits œnologiques, produits phytosanitaires ou les produits périmés sont collectés via le programme de gestion des déchets des emballages plastiques d'A.D.I.VALOR (agrément ministériel).
- Les déchets verts usuels (bois de taille ou sarments, pieds de vigne morts, feuilles, herbes) sont quant à eux valorisés principalement sur place (amendement des parcelles après broyage, paillages pour parterre de fleurs ainsi que la jeune haie...).



Pour assurer un meilleur suivi et une traçabilité de leur déchet, les producteurs de déchets dangereux utilisent un outil numérique initié par le Gouvernement qui vise à simplifier la traçabilité de ces déchets, Track Déchets. Les déchets qui sont dit dangereux sont les DIS : Déchets toxiques produits par l'industrie dont l'élimination nécessite des précautions particulières vis-à-vis de la protection de l'homme et de l'environnement. On y retrouve les effluents phytosanitaires, vinicoles, bidons vides de produits phytosanitaires et œnologiques, les huiles (moteurs, maintenance), et les déchets liés à la préparation de mise en bouteille et filtration.

ÉTABLISSEMENTS ET MAISONS DE VINS



Chaque établissement, de façon indépendante, utilise les compétences de prestataires régionaux pour réaliser un tri sélectif et garantir une gestion optimale de ses déchets au quotidien. Des initiatives de collecte ou valorisation spécifiques peuvent aussi être menées telles que :

- La valorisation des bouchons au profit d'associations contre le cancer (Agir Cancer Gironde, France Cancer, Les copains de Timéo...)
- Sur le site de BLANQUEFORT, la mise en place de la valorisation des glassines (support des étiquettes adhésives) transformées en ouate pour réaliser des matériaux isolants.
- Tous les cavistes de l'enseigne Nicolas sont équipés de collecteurs de bouchons en liège au bénéfice de la plantation de chêne-liège. Pour 2022, 35 millions de bouchons ont été collectés et ont permis la plantation de plus de 7000 chênes lièges dans les Pyrénées Orientales.

En 2022, la quantité totale de déchets produits est équivalente à 9906 tonnes. Le périmètre de Castel Vins a été de nouveau élargi en 2022 (100 % sites de production, des maisons de vins, des Châteaux & Domaines sont désormais inclus) ce qui explique les variations significatives observées.

	2020	2021	2022	Variation 2021-2022
QUANTITÉ DE DÉCHETS VALORISÉS ET NON VALORISÉS (tonnes)	3945	6346*	9906*	+ 56%

PART DES DÉCHETS VALORISÉS (%)

	2020	2021	2022	Variation 2021-2022
Castel Vins	82	85	72,7* 89,8	-15%

La part de déchets valorisés sur les établissements de production est de plus de 89%.

* Ce ratio de part de déchets valorisés est dégradé à 72.7 en 2022 du fait de l'élargissement du périmètre de Castel Vins (comptabilisation sur 100 % sites de production, des maisons de vins et des Châteaux & Domaines) ce qui explique les variations significatives observées.



LIMITER L'IMPACT DE NOS EMBALLAGES ET DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

En tant qu'acteur économique majeur dans l'industrie des vins, les activités Castel Vins sont génératrices de différents types de déchets, notamment ceux qui vont servir à commercialiser le vin produit : l'emballage, qui une fois générés causent un risque de pollution pour l'environnement et constituent un facteur de nuisances pour la biodiversité si la fin de vie de ces déchets n'est pas maîtrisée.

La conduite de l'activité viticole de la production du raisin (phase de reproduction de la vigne) à la phase hivernale (stade de repos végétatif de la vigne) contribue à une économie circulaire s'inscrivant elle-même dans le territoire d'implantation propre à chaque vignoble et domaine Castel. L'activité d'élaboration et de conditionnement des vins s'inscrit aussi dans cette continuité. Des matières sèches (bouteilles, bouchons, étiquette, cartons, etc.), en passant par la matière première (vins), des services dédiés dans l'entreprise sont les acteurs majeurs autour de cette thématique qu'est l'économie circulaire, dans le but de s'ancrent autant que faire se peut dans une dynamique territoriale.

Une fois cette étape de terminer, l'activité de commercialisation doit garantir la qualité et la protection des produits pendant le transport, et d'assurer leur bonne présentation, les produits commercialisés nécessitent un conditionnement adapté. L'emballage est ainsi un support d'information répondant à des normes de sécurité des denrées alimentaires. Ces fonctions essentielles sont donc à préserver tout en intégrant les enjeux de réduction des impacts sur l'environnement dès la conception de l'emballage.

POLITIQUES ET PROCÉDURES MISES EN OEUVRE

Nous nous efforçons chaque jour d'améliorer la gestion des déchets de production et d'emballages, tant en amont (éco-conception, achats et utilisation sur nos lignes) qu'en aval (réduction et valorisation), afin de réduire l'impact environnementale de nos activités.

L'éco-conception, premier levier de la prévention des déchets d'emballages

Depuis plusieurs années, un groupe de travail « RSE Emballages » constitué de la cellule d'achats des matières sèches (CAGC), de la direction marketing, de la direction industrielle et du service RSE a pour mission d'élaborer, animer et coordonner les actions sur les emballages et récemment le plan de prévention et d'éco-conception des emballages des produits.

Ainsi, pour chaque catégorie d'emballage, le principe des "3R" (Réduction, Recyclage et réemploi) est suivi.



44

Ce plan couplé aux initiatives en région a permis d'initier des améliorations sur les emballages de nos produits tels que :

BOUTEILLE VERRE : Réduction des poids de verre

Depuis plus de 10 ans, l'utilisation de bouteilles allégées sur nos principales marques (ROCHE MAZET 410g ou BARON DE LESTAC 470 g) a contribué à réduire le tonnage de verre plus de 900 tonnes par an.

Réemploi :

Sur le réemploi, des expérimentations ont d'ores et déjà eu lieu. Et le sujet reste plus que jamais à l'étude : Notre site COVINO (LA REUNION) s'est engagé pour le réemploi des bouteilles en verre grâce à un nouveau partenariat avec l'association REUTILIZ. L'objectif étant de collecter, nettoyer et réutiliser les bouteilles de vin type Bordelaise d'une contenance de 75cl à horizon 2024.

BAG IN BOX® Réduction des plastiques

- Remplacement des robinets longs en courts (gain de plastique à hauteur de 1,5 g/ robinet).
- Retrait des poignées plastiques sur plus d'un tiers des volumes soit plus de 39 tonnes de plastique en moins sur le reste des volumes, une recherche de poignée alternative écoconçue (en carton) est en cours de développement.

Retrait de perturbateur de tri.

- Continuité de remplacement des emballages non recyclables par des versions recyclables.
- Remplacement des robinets noirs en version translucides (retrait du noir de carbone perturbateur de tri) à hauteur de plus de 65% du volume (2022).
- Standardisation des outres BIB® en EVOH (recyclable).

LES CONTENANTS PET Intégration de recyclé

- 100% des bouteilles PET 18,7cL contient au moins 25% de rPET
- Campagne de Beaujolais Japon livrée en bouteilles PET 75cL avec 50% rPET

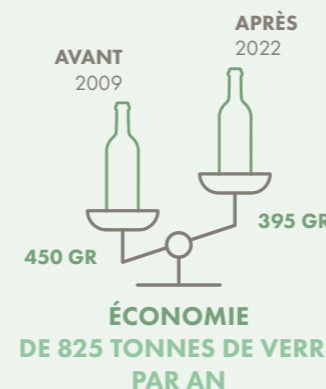
L'augmentation de la part de rPET va se poursuivre en 2023 avec aussi l'allègement des contenants et la mise en place du bouchon solidaire (bouchon attaché au contenant)

LES CARTONS

- Au moins 50% de carton recyclé dans 100% de nos caisses américaines (cartons de bouteilles)

45

ROCHE MAZET



Listel



Sur 1,8 millions de BIB® « GRAIN DE GRIS », gain sur la recyclabilité : si la poche est bien séparée de la caisse carton elle pourra intégrer la filière de recyclage des souples PE

COVINO

s'engage pour le réemploi des bouteilles en verre grâce à un nouveau partenariat avec l'association REUTILIZ. 30 POINTS DE COLLECTE SUR L'ILE DE LA RÉUNION pour ces bouteilles réutilisables.



* économie due à la réduction de l'épaisseur et à la différence de densité du PET vers le PE



LIMITER L'EMPREINTE CARBONE DES ACTIVITÉS DE L'ENTREPRISE ET AMÉLIORER NOTRE EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Le CO₂ est en partie responsable de l'effet de serre. Cela a pour conséquence l'augmentation des températures et ainsi, la perturbation de tout notre écosystème. **Cet écosystème est LA ressource première de notre activité.**

Les sites de production viticoles et industriels ont des besoins importants en énergie afin d'alimenter les installations et d'assurer leurs missions. Ces consommations énergétiques (électricité, gasoil, gaz naturel, GPL, fioul) sont des variables importantes à suivre car elles déterminent notre bilan carbone (scopes 1 & 2), c'est-à-dire les gaz à effet de serre émis dans l'atmosphère dans le cadre des processus de production. Les enjeux de gestion de l'énergie associent donc à la fois un risque de pénurie de ressources énergétiques finies et épuisables, et un risque d'aggravement des changements climatiques compte tenu du potentiel de réchauffement global des gaz à effet de serre.



POLITIQUES ET PROCÉDURES MISES EN ŒUVRE

Adhérent au Global Compact, Castel Vins s'engage dans l'agenda 2030 qui définit un objectif de - 40 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990, pour tendre vers la neutralité carbone à 2050. Les pratiques d'efficacité énergétique et l'orientation vers des sources d'approvisionnement en énergies propres et renouvelables sont ainsi encouragées. Fin 2022, Castel Vins acte l'élargissement de son analyse de ses impacts CO₂ par la mesure courant 2023 de son bilan carbone complet (scope 1, scope 2 et scope 3 = émissions indirectes de l'entreprise).

Castel Vins utilisant en principales ressources utiles l'électricité et le gaz naturel s'inscrit dans la lignée du plan de sobriété énergétique visant une réduction de 10 % de notre consommation énergétique d'ici 2024. Une commission d'achat des énergies récemment créée permet de centraliser l'achat d'énergie, d'avoir un suivi régulier du marché et acte le passage en contrat énergie verte dès le 1^{er} janvier 2023.

Sur nos établissements (sites de production et/ou de stockage) et nos maisons de vins,

- Les **audits énergétiques obligatoires** ont été réalisés sur 4 entités soumises.
- De même, l'ensemble des structures soumises au décret tertiaire ont réalisées leurs déclarations.

L'objectif de ce décret étant de diminuer la consommation énergétique des parcs tertiaires français d'au moins 40% dès 2030 par rapport à une année de référence choisie (entre 2010 et 2019).

- **La certification ISO 50001** a par ailleurs été actée sur deux établissements de production en lieu et place des audits énergétiques obligatoires (Blanquefort et La Chapelle Heulin). Cette approche acte un tournant dans la prise en compte des équipements énergivores et les moyens d'y remédier et doit être déployée au fil des années sur l'ensemble des entités soumises. Le site de Blanquefort a par ailleurs certifié son système de management environnemental répondant à la norme ISO 14001 à travers son adhésion depuis de nombreuses années au Système de Management Environnemental (SME) des vins de Bordeaux.

L'intégration de l'évaluation des impacts énergétiques est aussi étudiée lors du plan d'investissement annuel des équipements (modernisation ou remplacements d'équipements obsolètes), avec la **mise en place d'actions** comme par exemple :

- Continuité du **remplacement de l'éclairage par des LED** (Sites de BEAUNE et SAINT OMER),
- **Modernisation** de certaines **chaudières** (Sites de LA CHAPELLE et SAINT OMER) ou remplacement (CAVES DE BEAUNE)
- Mise en place d'un **nettoyage automatique** « NEP » (Site de PIERREFEU)
- **Remplacement** d'un tunnel de pasteurisation obsolète (Site de SÈTE) moins énergivore
- **Remplacement d'un compresseur à air comprimé** par technologie plus récente (avec vitesse variable) et récupération de la chaleur émise pour chauffer les locaux attenants (Site de BEAUNE)

Par ailleurs, **certaines de nos maisons de vins** (LFE Nederland, HERZBERGER et NICOLAS Suisse) ont d'ores et déjà des **systèmes de production d'électricité in situ en énergie renouvelable** (solaire/éolien) représentant en 2022 0,90 % de la consommation totale de Castel Vins. D'autres programmes sont par ailleurs envisagés comme :

- **L'installation de panneaux solaires** sur le Site de BARRIÈRE FRÈRES
- Ou **l'étude d'installation d'autres panneaux solaires** sur les Sites de Pierrefeu et Blanquefort

Au sein des Châteaux et Domaines, il a été acté en 2022 la mise en place d'un suivi des consommations énergétiques avec **l'installation** le cas échéant de **sous-compteurs pour mesurer plus précisément** les postes de consommation.

CONSOMMATION ENERGIE

	2020	2021	2022	Variation 2021-2022
CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE (MwH)	37575	49881	52313	+ 4,8%
RATIOS ÉNERGÉTIQUES (KWh/Hl)	12,5	15	16,2	+20%

Le périmètre, ici correspondant aux données consolidées en DPEF CASTEL Vins, a été de nouveau élargi entre 2021 et 2022 (100 % sites de production + maisons de vins + châteaux & Domaines) et les facteurs d'émissions ont été actualisés (Source ADEME 2022) ce qui explique les écarts observés.

BILAN CARBONE

	2020	2021	2022	Variation 2021-2022
SCOPE 1+2 (Tonnes équivalent CO₂)	5618	7236	6192	-14,4%
EMISSIONS DE GES par unité de production (Kg équivalent CO₂/Hl)	0,5	2,4	0,2	-91%

Le périmètre, ici correspondant aux données consolidées en DPEF CASTEL Vins, a été de nouveau élargi entre 2021 et 2022. A 2022, désormais 100 % sites de production, des maisons de vins, des Châteaux & Domaines sont inclus ce qui explique les variations significatives observées.

Les émissions de gaz à effet de serre produites sont estimées à l'aide d'un **bilan carbone exprimé en tonnes équivalent CO₂**. Il s'agit à date des niveaux de **scopes 1 et 2**, c'est-à-dire les émissions directement liées à la fabrication des produits et une partie des émissions indirectes, celles liées à la consommation d'énergies nécessaire à la fabrication du produit. Le scope 3, comprenant les autres émissions indirectes en amont et en aval de l'activité même (acheminement des matières premières, distribution des produits, destruction des déchets etc.), est donc actuellement exclu du bilan carbone mais sera intégré en 2023.



9.

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

—
« OUVRIER À TOUS
LE MONDE DU VIN »

PROMOUVOIR L'ÉTHIQUE DES AFFAIRES ET LUTTER CONTRE LA CORRUPTION



PLAN DE VIGILANCE

Castel Vins interagit avec un large panel de parties prenantes et la pérennité de son activité est directement liée à la conformité et la qualité des relations entretenues avec ses parties internes et externes.

En premier lieu, la loi Sapin II (2016) intitulée "Loi sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique" nous oblige à deux objectifs :

- **Agir contre la corruption**, le trafic d'influence, la prise illégale d'intérêt, le détournement de fonds publics et privés et le blanchiment d'argent
- **Instaurer plus de transparence** dans les processus de décisions économiques et combattre le favoritisme

Par ailleurs, la loi française sur le « Devoir de Vigilance » (2017) impose aux sociétés mères d'établir et mettre en œuvre un **plan de vigilance** comportant les mesures propres à identifier et prévenir la réalisation de risques d'atteintes aux droits de l'Homme et aux libertés fondamentales, de dommages corporels ou environnementaux graves ou de risques sanitaires. Elle repose sur les exigences et standards énoncés dans les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme.

Les mesures déterminées par le groupe dans son plan de vigilance s'appliquent à l'ensemble des entités du groupe en France et à l'international mais aussi à ses fournisseurs et partenaires avec lesquels une relation commerciale est établie. Tout manquement à cette législation engage la responsabilité civile pour faute de la société et l'oblige à réparer le préjudice que l'exécution de ces obligations aurait permis d'éviter.



POLITIQUES ET PROCÉDURES MISES EN ŒUVRE

Dans le cadre du dispositif de conformité du groupe le Comité Ethique contrôle l'application du **Code de Conduite** (2017, disponible sur www.vins-castel.wine et le déploiement des mesures d'implémentation du dispositif visant à prévenir et gérer les risques auxquelles la Société et ses Filiales pourraient être confrontées. Cela se traduit par l'organisation récurrente de cartographie des risques, de formations, le déploiement de procédures spécifiques, portant notamment sur le dispositif d'alerte, les due diligences fournisseurs ou les cadeaux et invitations.

Le Comité Ethique et les **Référents Ethique** organisent l'implémentation et l'application de ce dispositif de conformité localement et des mesures compensatoires répondants aux risques identifiés, notamment à l'occasion de la précédente campagne de cartographie des risques. Cette dernière a abordé les risques relatifs à la corruption directe et indirecte, les conflits d'intérêts, la fraude, les pratiques anti-concurrentielles, le blanchiment d'argent, l'extorsion et la manipulation des données.

Dans le cadre du programme de conformité, Castel Vins a formé **348 personnes** au code de conduite et réalisé **24 formations en présentiel en 2022. 9 signalements ont été reçus dont 6 jugés recevables.**

Un communiqué spécifique a été diffusé à l'ensemble des collaborateurs lors de la journée mondiale de lutte contre la corruption (9 décembre).

Nos partenaires commerciaux sont eux aussi circularisés (envoi du code de conduite et questionnaire éthique « due-diligence ») avec sur 2022 : **28 fournisseurs d'emballages, 213 fournisseurs de vins, 152 fournisseurs autres et 29 agents.**



CODE DE CONDUITE

www.vins-castel.wine

348
PERSONNES FORMÉES
AU CODE DE CONDUITE
SOIT **plus 90%**
DU PERSONNEL EXPOSÉ

10
RÉUNIONS
DU COMITÉ ÉTHIQUE

422
PARTENAIRES
COMMERCIAUX
CIRCULARISÉS

AVOIR DES PRATIQUES D'ACHATS RESPONSABLES



Les risques liés aux achats sont nombreux : financiers, contractuels, opérationnels, mais aussi tous les risques en terme RSE (Environnement, Droits de l'Homme et conditions sociales, Loyauté des pratiques et éthique).

Comme vu précédemment, le **Code de Conduite** informe nos partenaires commerciaux sur leur obligation à se conformer à minima aux exigences décrites dans le Code en matière **d'éthique**, de respect des **collaborateurs** et **d'environnement**. Cet engagement est formulé à la signature de cahiers des charges (emballages et vins) et une sélection de **Fournisseurs** identifiés formalisent son engagement via le questionnaire de Due Diligence.

L'ensemble de ces risques applicables régissent par ailleurs les pratiques d'achats responsables au sein de Castel Vins.



Comptant aujourd'hui 1924 adhérents, Terra Vitis se présente comme un réseau vaste et solide qui fédère des femmes et des hommes partageant les mêmes valeurs, la même passion pour la vigne et le vin, ainsi que l'ambition de faire exister une viticulture responsable et durable.

ACHAT VINS

DUE-DILIGENCE

213

fournisseurs de vin contractualisés.

AUDITS FOURNISSEUR

17

audits réalisés

TAUX ACHATS VIN SOUS CONTRAT PLURIANNUEL

De **7 à 10%** pour 4 de nos sites.

Supérieur à **50%**

pour 2 sites (Castel Occitanie et Castel Provence)

TAUX ACHAT VIN SOUS CONTRAT PLURIANNUEL (moyenne calculée sur les 9 principaux centres d'embouteillage)

ORIGINE FRANCE : Plus de **67%**

67%

ORIGINE RÉGIONALE : Plus de **50%**

50%

TERRA VITIS Plus de

400 000 HI

contractualisés

POLITIQUES ET PROCÉDURES MISES EN ŒUVRE

Comme décrit précédemment, Castel Vins suit le Code de Conduite et a circularisé 422 partenaires commerciaux sur la période 2022 soit 28 fournisseurs d'emballages, 213 fournisseurs de vin, 29 agents/courtiers et 152 fournisseurs pour les achats annexes (frais généraux).

Concernant spécifiquement les emballages, la **Centrale d'Achats du groupe Castel Vins** sélectionne des fournisseurs par type de biens fournis selon sa procédure de référencement en s'appuyant notamment sur un questionnaire préliminaire, des audits intégrant les principales **thématiques RSE** ou à partir de sources documentaires annexes des fournisseurs (rapport RSE, DPEF,..) . Après la suspension des audits pendant la période COVID, les audits de nos fournisseurs de matières sèches ont redémarrés en 2022 avec **16 audits menés**. Pour son référencement, chaque fournisseur est par ailleurs contractualisé et signataire du cahier des charges Castel intégrant l'ensemble des dispositions RSE attendues ou à respecter.

Outre la production de raisins, Castel Vins s'engage dans les **achats responsables vins** depuis plusieurs années. Pour fiabiliser notre chaîne d'approvisionnement, des **contrats pluriannuels** sont passés avec les fournisseurs. Chaque fournisseur de vin est par ailleurs signataire d'un **cahier des charges** intégrant les dispositions en termes de RSE, éthique et développement durable. **Des audits** sont enfin réalisés par les équipes qualité et achats pour vérifier la bonne concordance des engagements réciproques définis préalablement.

La stratégie d'achats vins a par ailleurs évoluée selon la stratégie environnementale des vins, Chateaux & Domaines puis Marques Nationales avec **l'engagement affiché depuis de nombreuses années de vins certifiés TERRA VITIS**. La certification TERRA VITIS ancre son référentiel sur les 3 piliers du développement durable : environnemental, responsabilité sociétale et durabilité économique et c'est depuis plusieurs années que les équipes oenotechniques accompagnent nos viticulteurs ou caves partenaires.

Enfin, nos équipes commerciales oeuvrent à offrir toujours plus de gammes de produits plus responsables prenant en compte les enjeux de la RSE (Vins certifiés HVE, Terra Vitis, Biologique, Vignerons Engagés, Fair Trade, etc...).

Gammes de produits autant que possible responsable, prenant en compte les enjeux de la RSE (Vins certifiés HVE, Terra Vitis, Biologique...).

ACHAT D'EMBALLAGES (CAGC)

DUE-DILIGENCE

28

Fournisseur d'emballages

LOCALISATION FOURNISSEURS

Plus de

85%

Des achats en France en 2022

RELATIONS

100%

Des fournisseurs référencés ont été reçus en RDV

AUDIT FOURNISSEURS

16

audits réalisés en 2022



GARANTIR LA QUALITÉ DE NOS PRODUITS

La satisfaction du client et la gestion de la qualité des produits sont les enjeux prioritaires en termes de responsabilité sociétale pour Castel Vins. Pour le vin comme dans le secteur agro-alimentaire, la qualité des produits commercialisés est un enjeu majeur pour répondre aux attentes des clients et des consommateurs, assurer une meilleure maîtrise des opérations et protéger les consommateurs de tout défaut de fabrication pouvant survenir lors de la transformation des matières, en amont et en aval de celle-ci. Ces préoccupations de qualité et de sécurité des denrées alimentaires sont donc au cœur de nos priorités.



POLITIQUES ET PROCÉDURES MISES EN ŒUVRE

Depuis de nombreuses années, Castel Vins a fait le choix de la certification. Avoir la confirmation par des « tierces parties » que les exigences des normes internationales, des spécifications, des exigences alimentaires et des règles techniques sont respectées EST l'engagement premier pour assurer la qualité produit au consommateur, qualité sous tous ses angles : l'origine du produit, sa composition, ses aspects sensoriels mais également le respect des normes garantissant la sécurité alimentaire.

CHÂTEAUX & DOMAINES



L'ensemble des domaines et châteaux se voit attribuer au moins une certification. Ces certifications sont autant de garanties de la conformité de l'organisation ou du produit aux référentiels et exigences définies. La qualité du produit et la maîtrise de la traçabilité sont des critères clés de nombreuses de ces certifications.

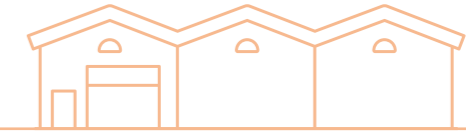
20 PROPRIÉTÉS EN
TERRA VITIS
 RESPONSABLES

20 PROPRIÉTÉS EN
AOC
 EN PRODIGE

7 PROPRIÉTÉS EN
AB
 AGRICULTURE BIOLOGIQUE
 dont **5** en conversion

3 PROPRIÉTÉS EN
afaq
 ISO 14001
 Environnement
 via SME Bordeaux

SITES DE PRODUCTION & MAISONS DE VINS



ETABLISSEMENTS DE PRODUCTION :

Les principaux centres d'emballage de Castel Vins en France sont tous certifiés IFS (Niveau Supérieur) & BRC (Grade A) depuis plusieurs années mais aussi certifiés en tant qu'emballageur/conditionneur de vins biologiques, de vins issus de la viticulture raisonnée ou du commerce équitable.

Ces normes correspondent aux référentiels internationaux en vigueur et aux critères les plus exigeants pour le respect des procédures « Qualité » et permettent ainsi d'assurer l'objectif de satisfaction du client. Pour assurer la qualité et la sécurité des produits, un système de contrôle et de traçabilité est déployé : chaque lot de production est suivi de la réception du vin à la livraison des clients, ce système garantit l'origine des produits et leur conformité réglementaire.

	British Retail Consortium	International Food Standard	Terra Vitis	Biologique	ISO 14 001	RSE ENGAGÉ RSE
CASTEL BOURGOGNE (Beaune)	•	•	•	•		
CASTEL OCCITANIE (Béziers)	•	•	•	•		
CASTEL NOUVELLE AQUITAINE (Blanquefort)	•	•	•	•	•	•
CASTEL HAUT DE FRANCE (Saint Omer)	•	•		•		
CASTEL RHÔNE (Saint priest)	•	•	•	•		
CASTEL LOIRE (La chapelle Heulin)	•	•	•	•		
CASTEL PROVENCE (Pierrefeu)	•	•		•		
CASTEL ÎLE DE FRANCE (Thiais)				•		
LISTEL (Sète)			•	•		

MAISONS DE VINS

Nos maisons de vins assurent par ailleurs aussi au travers de certifications spécifiques les garanties de qualité et de traçabilité des produits du stockage à la distribution.

	International Food Standard	Biologique	RSE ENGAGÉ RSE	ISO 9001
BARTON & GUESTIER (Blanquefort)		•		
NICOLAS (Thiais)		•		
LFE BV (Pays-Bas)	•*		•**	
BARRIÈRE FRÈRES		•		•

* IFS Broker & IFS Logistics
 ** MVO (CSR Nederland)

La qualité des produits étant au cœur des missions du quotidien pour les entités de Castel Vins, nous présentons chaque année les produits à différents concours et guides reconnus. La qualité, diversité de nos vins et le talent de nos œnologues se voient ainsi récompensés sur les plus grands concours nationaux et internationaux avec plus de 350 médailles annuellement sur des cuvées de nos produits.



100 %
 DES CHATEAUX & DOMAINES
CERTIFIÉS
 (Au moins 2 certifications et jusqu'à 6 certifications pour certains sites)



100 %
 DES SITES DE PRODUCTION
CERTIFIÉS*
 (Au moins 2 certifications et jusqu'à 6 certifications pour certains sites)
 *Concerne les 9 sites en France métropolitaine.



PROMOUVOIR UNE CONSOMMATION RESPONSABLE ET LA TRANSPARENCE DES INFORMATIONS PRODUITS

Les vins et boissons produits et distribués sont vecteurs de convivialité et de célébrations. Cependant, il est primordial de rappeler la nécessité d'une consommation modérée afin d'éviter les risques associés à une consommation excessive de boissons alcoolisées tel que l'alcoolisme.

Conscients de ces risques, Castel Vins et leurs Filiales doivent tenir informés les consommateurs et prévenir tout danger lié aux abus de consommation, notamment auprès des collaborateurs. Ces points de vigilance sont donc applicables à la fois au sein des établissements ainsi qu'aux lieux de ventes et de consommations par le biais de diverses stratégies (marketing responsable, sensibilisations, éthylo-tests, etc.).



MESSAGE SANITAIRE PRÉVENTIF

VIN AVEC ALCOOL

« L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION. »

VIN SANS ALCOOL

« POUR VOTRE SANTÉ, PRATIQUEZ UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE RÉGULIÈRE. »



1 unité d'alcool = 10cl 



POLITIQUES ET PROCÉDURES MISES EN ŒUVRE

Notre activité implique une vigilance accrue sur la **consommation Responsable**. Nous prôtons une consommation raisonnée de nos produits, privilégiant la Qualité.

Pour nos collaborateurs qui sont souvent des passionnés, il nous convient de rappeler les règles de consommation sur le lieu de travail ou dans l'exercice de leurs missions à travers le règlement Intérieur des établissements dont les règles en cas d'évènement festif intra entreprise ou la mise en place d'un protocole en cas de situation d'alcoolisme ou de personne alcoolisée sur le lieu de travail.

Chez Nicolas, se souciant à la fois de la santé des consommateurs et de ses collaborateurs, il a été déployé une **campagne de sensibilisation** pour une consommation responsable au sein même des magasins à destination des cavistes et des clients. Une formation spécifique des cavistes est animée précisant l'interdiction de la vente d'Alcool aux mineurs et les attitudes à adopter en cas de clients alcoolisés. Ces derniers peuvent aussi contacter anonymement un numéro vert afin de faire part d'inquiétudes liées à une consommation abusive. Les œnologues sont invités enfin à réaliser d'un contrôle annuel de santé.

Castel Vins applique strictement les règles édictées par la loi Evin.

Notre démarche de consommation responsable s'inscrit par ailleurs dans un choix éclairé pour nos consommateurs en rappelant les conseils de vigilance de santé publique. La consultation des sites **www.info-calories-alcool.org**, **www.alcool-info-service.fr** et **www.mangerbouger.fr** permettant de s'informer sur sa consommation d'alcool avec les repères simples, est également encouragée sur l'ensemble de nos sites internet.

Nous soutenons les actions de l'association « **Vin et Société** » visant à informer, à prévenir et à former pour permettre à chacun de mieux connaître le vin et de le consommer avec modération.

Nos maisons de vins agissent plus que jamais en ce sens en offrant des produits adaptés à une consommation « Sans Alcool », « Low Alcool », « Sans Sulfites » ou « Vegan friendly » avec notamment les vins distribués par BARTON & GUESTIER, LFE PAYS BAS et LISTEL

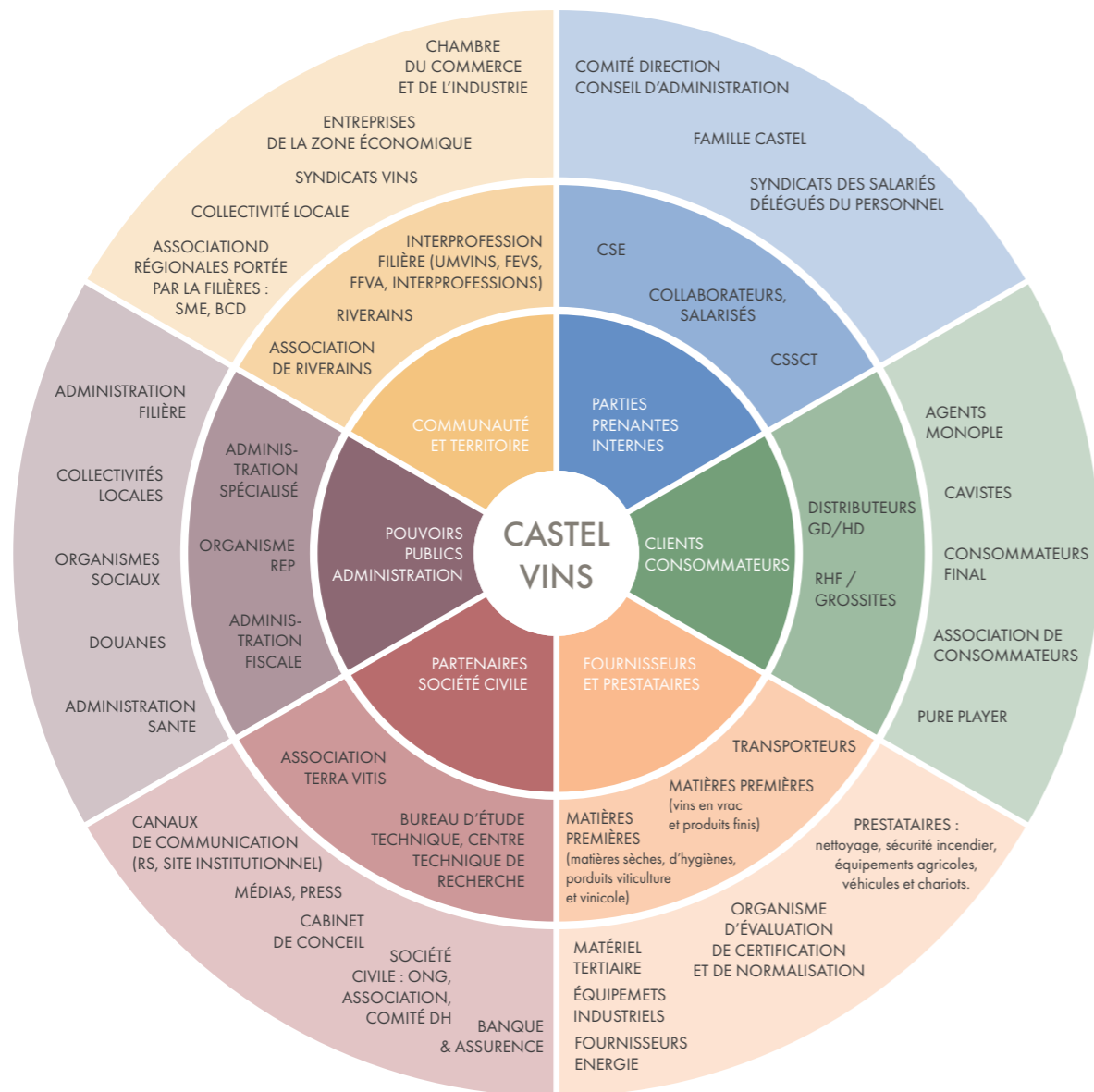
MAINTENIR UN DIALOGUE CONTINU AVEC NOS PARTIES PRENANTES



Evoluant dans des contextes à la fois urbains et ruraux, Castel Vins interagit avec un panel très large de parties prenantes et la pérennité des activités est directement liée à la qualité des relations entretenues avec les parties internes et externe de l'entreprise.

Si les parties prenantes internes (Direction, Collaborateurs, Partenaires sociaux, CSE ou équivalent, etc.) sont amenées à communiquer fréquemment, les relations avec les autres parties de l'écosystème de l'entreprise dépendent des modalités de dialogue définies par chaque pôle d'activité et chaque entité.

Les risques identifiés autour de cette thématique sont des risques liés à de la méconnaissance et de malentendus des attentes des parties prenantes externes c'est pour cela qu'il faut faire perdurer un dialogue continu et ouvert.



POLITIQUES ET PROCÉDURES MISES EN ŒUVRE

Attentives aux préoccupations et aux attentes de leurs **parties prenantes**, les entités constituantes Castel Vins mesurent l'importance du dialogue dans l'intérêt d'une viticulture durable.

Aussi, de **nombreux collaborateurs** s'impliquent au sein d'organismes régionaux et nationaux afin de valoriser l'activité et ses métiers et de mieux travailler collectivement les enjeux de la filière. A titre d'exemple :

- Nos directeurs d'établissements des centres d'embouteillage ont un siège dans les interprofessions régionales et/ou nationales.
- Engagés dans la démarche TERRA VITIS, des collaborateurs de l'équipe œnotechnique / achats vins et œnologues sont membres des associations régionales TERRA VITIS et de sa fédération nationale.
- D'autres collaborateurs enrichissent des commissions ou groupes de travail divers auprès des organes nationaux de la filière que sont notamment l'UMVINS (Union des Maisons & Marques de Vin), la FFVA (Fédération Française des Vins d'Apéritif), la FEVS (Fédération des exportateurs de vins et spiritueux) ou ADELPHÉ (organisme de gestion du recyclage des emballages pour le compte des entreprises des vins & spiritueux) pour avancer collectivement sur les problématiques sociétales ou environnementales de nos activités avec entre autres
 - La réglementation évolutive sur l'information des ingrédients et des valeurs nutritionnelles
 - Ou les enjeux de la **loi AGE** (Anti-gaspillage pour une économie circulaire) : le plan de prévention et d'éco-conception, la stratégie « 3R » (réduction, réemploi et recyclage des emballages en plastique), le réemploi, ...

Sur nos établissements, et ce depuis plusieurs années, la participation à plusieurs initiatives de l'interprofession en matière de RSE est active, afin de partager nos expériences et de s'enrichir de celles des autres entreprises. Ces initiatives prennent des formes plurielles, parmi lesquels es :

- CASTEL NOUVELLE AQUITAINE (Blanquefort) a été membre fondateur de l'association Système de Management Environnemental (SME) du Vin de Bordeaux, Blanquefort renfort son engagement RSE dans le territoire avec la reconnaissance du niveau 3 à la démarche RSE « BORDEAUX CULTIVONS DEMAIN » (démarche RSE via un collectif porté par l'interprofession (CIVB))
- CASTEL LANGUEDOC (Béziers) a participé au groupe de travail pour la mise en place du guide de la norme ISO 26000 pour la filière vin
- CASTEL PROVENCE (Pierrefeu) a participé projet EnViProv, piloté par le CIVP, pour structurer la transition environnementale dans le vignoble des Vins de Provence

De même, de nombreuses entités comme nos Châteaux et Domaines ou encore nos centres d'embouteillage ouvrent leurs portes à nos parties prenantes internes et à leurs parties prenantes externes (clients, consommateurs, professionnels, journalistes,). En 2022, le nombre de visites et moments de convivialités ont ainsi été multipliés par 3.

Sur nos propriétés, dans le but d'informer les différentes parties prenantes sur les pratiques adoptées dans sa production de vin, un guide « Bien vivre ensemble » a été établi dès 2019. En plus des dispositions de communication et prévenance suivis par chaque château, l'explication des choix de production de manière simplifiée / pédagogique est exposée dans cet outil afin de créer du lien avec les partenaires commerciaux, les consommateurs et la population riveraine.

Enfin, toujours mieux communiquer à nos parties prenantes internes est essentiel. Ainsi, trois entités du Vins (Thiais, La Chapelle et Blanquefort) proposent à leurs collaborateurs une newsletter de la vie et l'actualité de l'entité.

Régulièrement, nos équipes commerciales sont sensibilisées et impliqués aux enjeux RSE et participent, lors d'échanges commerciaux, à la prise de conscience collective sur ces thématiques en proposant des gammes de produits autant que possible responsable, prenant en compte des enjeux de la RSE (Vins certifiés HVE, Terra Vitis, Biologique...). Les équipes Castel Vins sont présents chaque année auprès de dizaines de salons régionaux, cela permet d'échanger avec les clients et les consommateurs directement et de présenter nos gammes adaptées aux attentes locales.

ACCROITRE NOTRE ANCRAGE TERRITORIAL ET FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DES COMMUNAUTÉS LOCALES



Aborder l'ancrage territorial nécessite de traiter notre activité selon les trois axes du développement durable :

- Économique : création d'emplois directs ou indirects, participation au développement local, partenariats publics ou privés ; etc.
- Environnemental : déchets, transport, maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables, eau, achats, marketing/ communication, biodiversité, etc.
- Social : accessibilité, cohésion sociale, diversité, santé et sécurité au travail, bien être, recrutement, etc.

Opérant au sein de nombreuses régions de France, les sites de production et châteaux, domaines viticoles de Castel Vins ont réussi à construire un fort **ancrage territorial** et un **sens de la responsabilité** vis-à-vis des populations vivant en périphérie de leurs implantations. Leurs contributions aux enjeux de développement de la **santé**, de la conservation du **patrimoine** et du **terroir**, de **l'œnotourisme**, ainsi que la **préservation de l'environnement local** ont donc été identifiées comme une attente forte des **parties prenantes externes**. Il s'agit ainsi d'y répondre en soutenant **l'économie** et **l'emploi** local par le développement des activités agricoles et industrielles, le maintien du dialogue avec les riverains et les communautés territoriales afin de participer au débat public, et d'agir directement par l'appui et le financement de projets de mécénat ou selon une approche de développement participatif.

POLITIQUES ET PROCÉDURES MISES EN ŒUVRE

Depuis sa création, Castel œuvre au maintien du tissu économique local dans de nombreuses régions viticoles françaises y compris les plus rurales. De nombreuses actions diverses sont détaillées :

CHÂTEAUX & DOMAINES



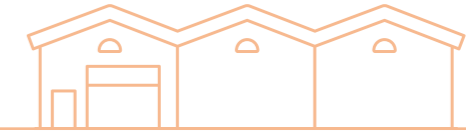
Valorisation du patrimoine viti-vinicole

En tant qu'ambassadeur engagé, Castel Vins veille à la pérennisation de l'héritage du patrimoine viticole avec l'ensemble de ces Châteaux. Fait marquant 2022, Château Montlabert, fleuron des propriétés familiales Castel, est promu au rang de Grand Cru Classé lors du Classement 2022 des Crus de Saint-Émilion. Ce classement récompense les efforts déployés depuis des années pour révéler au mieux la singularité du terroir du Château Montlabert dans le respect des écosystèmes.

Communautés des riverains

Sur nos Châteaux et Domaines, des échanges réguliers ont donné naissance au guide « Bien vivre ensemble ». Celui-ci a pour vocation de favoriser l'ancrage territorial et le bon sens paysan des terroirs viticoles afin que l'ensemble des parties prenantes puissent participer à la préservation du savoir-faire viticole français.

SITES DE PRODUCTION & MAISONS DE VINS



SITES DE PRODUCTION

Collecte de bouchons au profit d'associations

Comme cela est abordé au niveau de la gestion des déchets, Castel Frères collabore depuis des années avec des **organisations associatives contre le cancer** (Agir Cancer Gironde, France Cancer, Les copains de Timéo...) qui récupère des bouchons en liège ou synthétiques, triés et acheminés vers les filières de recyclage ou l'intégralité des fonds générés est reversé pour la recherche contre le cancer.

Economie circulaire de certains déchets

CASTEL NOUVELLE AQUITAINE (Blanquefort) a rejoint depuis plusieurs années le réseau ZIRI (Zone d'Intégration des Réseaux Intelligents) et a permis, entre autres, la mise en place de la valorisation des glassines papier (support des étiquettes adhésives) en ouate pour réaliser des matériaux isolants par une entreprise locale (22 tonnes en 2022).

CASTEL LOIRE (La Chapelle Heulin) ne jette plus ces cartons d'emballages de robinets de Bag In Box), ces derniers sont ainsi récupérés en l'état par une société pour un usage direct en cartons de déménagements ou cartons d'expéditions (4.7 tonnes en 2022)

MAISONS DE VINS

Mécénat

Avec sa Filiale Barton & Guestier, la Société s'est impliquée dès la naissance du projet de la Cité des Civilisations du Vin en devenant mécène de cette vitrine internationale des vignobles du monde, emblème culturel, touristique et architectural de la région bordelaise. Distribuant des vins de qualité dans le monde, la filière a saisi l'opportunité de faire découvrir et d'enseigner la richesse des vins français et commercialisés.

Soutien aux communautés locales – une implication significative de LFE Nederland.

LFE soutient les activités locales telles que les clubs sportifs locaux et les événements locaux tels que la célébration du Kings-Day, sur 2022, il a été reversé 2 300 € pour ces dons.

De même, LFE soutient les communautés et personnes qui travaillent dans l'industrie du vin dans les pays où les vins sont approvisionnés, en particulier dans les pays les plus pauvres comme l'Afrique du Sud. Pour contribuer modestement à ces communautés, deux projets sont menés en 2022 :

- **Soutien au fond sud-africain « Edge of Life Fund »**, aux côtés de notre client Vermaat (restauration) pour qui a été développé la marque Sonnesken, avec du vin de Weltevrede. Le propriétaire de Weltevrede a construit une école pour les enfants déscolarisés et Vermaat et LFE font don de 0,10 €/bouteille de Sonnesken à ce projet (<https://www.youtube.com/watch?v=3NljY3lYs7E>)
- Lorsque la guerre en Ukraine a éclaté, le fournisseur de vin moldave Château Purcari a accueilli et assisté des réfugiés ukrainiens. **LFE a ainsi reversé 100% de la marge issue des ventes du Château Purcari en 2021 et 2022 à Purcari** pour assister le fournisseur dans cette démarche auprès de ces réfugiés (don de 55 000 €)

COVINO, de part son implantation sur l'île de La Réunion, supporte la communauté réunionnaise avec le **soutien à l'association de développement des talents locaux «fonds Réunion des Talents »** et en sponsorisant un club de sport local. COVINO a ainsi versé 11 000€ cette année.

NOTRE CONTRIBUTION AUX ODD* EN LIEN AVEC NOS ENGAGEMENTS

1 PAS DE PAUVRETE

2 FAIM «ZÉRO»

4 EDUCATION DE QUALITE

10 INEGALITES REDUITES

16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES

5 EGALITE ENTRE LES SEXES

3 BONNE SANTE ET BIEN-ETRE

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE

9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

14 VIE AQUATIQUE

15 VIE TERRESTRE

*Objectifs de Développement Durable.



Les Vignobles du Beaujolais.

